

**PROTOCOLES
COMMUNAUTAIRES
EN AFRIQUE :**

LEÇONS APPRISSES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'APA

REMERCIEMENTS

Nous voudrions exprimer notre gratitude aux peuples autochtones et aux communautés locales ainsi qu'à leurs organisations dont nous présentons les protocoles communautaires dans ces pages : la communauté Degbe Aguininnou au Bénin, les Endorois et l'Endorois Welfare Council au Kenya, les communautés de Mariarano et de Betsako à Madagascar, les communautés Khwe du parc national Bwabwata en Namibie, ainsi que le Conseil national des Khoi et San (NKSC) et les communautés cultivatrices de Rooibos de Wupperthal, Niewouldtville et Suid Bokkeveld, en Afrique du Sud.

Un remerciement spécial aux personnes qui ont accepté d'être interviewées pour ces études de cas : Sa Majesté Dégnon Roi de Bonou, Houekpoeha Hounton, Wilson Kipsang Kipkazi, Christine Chebii, Benjamin Chepkwony, Johanna Karatu, Elizabeth Kochei, Geoffrey Chepkuto, Fancy Kiprotich, Dickson Nguluba, James Kimaru, Kavaka Watai Mukonyi, Paul Chepsoi, William Célestin Andriamalaza, Zozo Sagni Dolli, Amisy, Jerison Tinombo, Margueritte Zafitsara, Vololoniaina Randriamampianina, Barend Salomo, Chef Jeremy Van Wyk, Chef Poem Mooney, Kauna Shroder, Elize Shakalela, Sonner Ciavi Geria, Thadeus Chadau, Pieter Stephanus Masiliso, Karorina John, Mbamba Feslistas.

Nous remercions également les organisations nationales partenaires qui ont apporté leurs connaissances, leur temps et leurs ressources pour rendre cette publication possible : le Cercle de sauvegarde des ressources naturelles (CESAREN) au Bénin et le Programme d'appui à la gestion de l'environnement (PAGE) GIZ à Madagascar.

Le financement de ces travaux a été fourni à travers l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA. L'initiative de renforcement des capacités pour l'APA est actuellement financée par le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ, hôte de l'Initiative), le Secrétariat d'État à l'économie Suisse (SECO), l'Organisation internationale de la francophonie/ Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD) et le 11ème Fonds européen

de développement (dans le cadre de l'accord de partenariat ACP-UE).

Créé en 2006, le secrétariat de l'Initiative est situé au siège de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH en Allemagne.

Nous sommes également reconnaissants envers Heinrich Böll Stiftung Afrique du Sud et Open Society Initiative for Southern Africa pour leur soutien envers nos travaux sur les protocoles communautaires.

Auteurs: Barbara Lassen, Lesle Jansen, Jazzy Rasolojaona, Cicilia Githaiga, Lena Fey et Bienvenu Bossou

Avec les contributions de: Ivan Vaalbooi, Job Morris, Bushra Zaheer, Eva Maria Anyango, Victor Boton, Hartmut Meyer

Édité par: Natural Justice et l'initiative de renforcement des capacités pour l'APA

Ce travail est sous licence Creative Commons Attribution-Non Commerciale-Pas de travaux dérivés

4.0 Licence internationale. Pour visualiser une copie de cette licence, visitez le site <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/> ou envoyez une lettre à Creative Commons, Boite Postale 1866, Mountain View, CA 94042, Etats-Unis.



Crédits photo : Gino Cocchiari (p. 5, 18, 21), Jazzy Rasolojaona (p. 6, 29 en bas, 31 en bas, 33), Barbara Lassen (p. 7, 8, 17, 26, 28, 29 en haut, 30, 32, 33 en bas, 50, 53, 57, 60), ONG CESAREN (p. 10-14, 61), Giulia Sajeve (p. 9, 34-36, 37 en haut, 38, 58), Ivan Vaalbooi (p. 42-44), Job Morris (p. 39 en bas, 45, 48), Gabrielle Holmes (p. 47), Eva Anyango (p. 23, 25)

ABRÉVIATIONS

ANC	Autorité Nationale Compétente
APA	Accès et partage des avantages
CAL	Communautés Autochtones et Locales
CCCA	Conditions convenues d'un commun accord
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CESAREN	Cercle de sauvegarde des Ressources Naturelles, Bénin
CIKOD	Centre for Indigenous Knowledge and Organizational Development, Ghana
CP(L)CC	Consentement Préalable, donné (librement et) en Connaissance de Cause
CT(A)	Connaissances traditionnelles (associées)
DEA	Department of Environmental Affairs, South Africa
EWC	Endorois Welfare Council, Kenya
IRDNC	Integrated Rural Development and Nature Conservation, Namibie
IREMPT	Institut d'Expérimentation en Médecine et Pharmacopées Traditionnelles, B
KWS	Kenya Wildlife Service
MET	Ministère de l'Environnement et du Tourisme, Namibie
NKSC	National Khoi & San Council
OCB	Organisation de communautés de base
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAGE	Programme d'Appui à la Gestion de l'Environnement, Madagascar
PACL	Peuples Autochtones et Communautés Locales
PCB	Protocoles Communautaires Bioculturels
PE	Protocole d'entente
RBA	Ressources Biologiques Autochtones
RG	Ressources génétiques
SARC	South African Rooibos Council
VOI	Vondron'Olona Ifotony



SOMMAIRE

INTRODUCTION : PROTOCOLES COMMUNAUTAIRES ET APA	6
PROTOCOLE DE LA COMMUNAUTÉ DE DEGBE AGUINNINNOU, BENIN	10
PROTOCOLE DES ENDOROIS, KENYA	18
PROTOCOLE DES COMMUNAUTÉS DE MARIARANO ET BETSAKO, MADAGASCAR	26
PROTOCOLE DE LA COMMUNAUTÉ KHWE DU PARC NATIONAL DE BWABWATA, NAMIBIE	34
PROTOCOLES COMMUNAUTAIRES DES KHOISAN, AFRIQUE DU SUD	42
LEÇONS APPRISSES	50
DEFIS RESTANTS ET QUESTIONS OUVERTES	58
CONCLUSION : LA VOIE A SUIVRE	61

INTRODUCTION: PROTOCOLES COMMUNAUTAIRES ET APA



Le Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) à la Convention sur la diversité biologique est le premier cadre international juridiquement contraignant qui établit un ensemble de droits des peuples autochtones et des communautés locales (PACL) sur « les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées. ». Plus précisément, il oblige les parties à :

- Prendre des mesures nécessaires pour s'assurer que le consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) ou l'accord et la participation des communautés autochtones et locales (CAL) sont obtenus pour l'accès aux connaissances traditionnelles (Article 7) et aux ressources génétiques où elles disposent du droit établi d'accorder l'accès (Article 6.2)
- Définir des critères et/ou des procédés d'obtention du CPCC ou l'accord et la participation des CAL à l'accès aux ressources génétiques (Article 6.3f)
- Tenir compte du droit coutumier, des protocoles et des procédures communautaires des CAL dans la mise en œuvre de leurs obligations (Article 12.1)
- Soutenir les CAL dans l'élaboration des protocoles communautaires, de conditions minimales pour la négociation des conditions convenues d'un commun accord (CCCA) et de clauses contractuelles types pour le partage des avantages (Article 12.3)

Le Protocole de Nagoya présente donc un potentiel important pour la valorisation et la protection des connaissances traditionnelles, la création d'avantages locaux et la reconnaissance du rôle des PACL en tant que gardiens de la biodiversité, notamment par le biais de leurs « droit coutumier et procédures. » Toutefois, la réalisation de cette promesse dépendra en grande partie de la manière dont le Protocole de Nagoya sera mis en œuvre à travers les cadres nationaux APA et les processus locaux pour le CPCC et les CCCA. Les expériences de cas APA antérieurs impliquant des communautés révèlent un certain nombre de défis, par exemple:

- Les peuples autochtones et les communautés

locales ne sont souvent pas bien informés de leurs droits en vertu du droit national et international.

- Il n'est pas toujours clair pour les acteurs extérieurs (ou parfois même pour l'ensemble de la communauté) qui devrait légitimement donner le CPCC, ou négocier des CCCA, au nom d'une communauté ou d'un groupe de détenteurs de connaissances. Cela porte un risque de conflits au sein et entre les communautés ; et d'appropriation des ressources et des connaissances sans un consentement approprié.
- Les règles coutumières et les processus décisionnels n'existent généralement qu'oralement et ne sont donc pas facilement accessibles ou compréhensibles par des acteurs extérieurs à la communauté.
- Les négociations entre les communautés et les utilisateurs de ressources génétiques et de connaissances traditionnelles présentent un déséquilibre de pouvoir important.
- Les modalités de partage des avantages au sein d'une communauté peuvent également générer des conflits si elles ne sont pas discutées avant les négociations APA.
- Du point de vue de la communauté, c'est un défi de devoir gérer des cadres politiques distincts concernant, par exemple, les connaissances traditionnelles, les ressources génétiques, la conservation ou les droits fonciers, car les défis sont inextricablement liés au niveau local.



Qu'est-ce qu'un Protocole Communautaire ?

Les directives volontaires de Mo'otz Kuxtal, adoptées par la 13^{ème} Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB), présentent les protocoles communautaires comme suit :

« Les protocoles communautaires sont un terme qui recouvre un large éventail d'expressions, d'articulations, de règles et de pratiques générées par les communautés pour indiquer leurs attentes concernant la façon dont les autres parties prenantes s'engagent avec elles. Elles peuvent faire référence aux lois coutumières ainsi qu'aux lois nationales ou internationales pour affirmer leurs droits d'être abordées selon un certain ensemble de normes.

Les informations exprimées, les facteurs pertinents et les détails des lois coutumières et des autorités traditionnelles aident les autres parties prenantes à mieux comprendre les valeurs de la communauté et les lois coutumières.

Les protocoles communautaires permettent aux communautés de se concentrer sur leurs aspirations en matière de développement vis-à-vis de leurs droits et d'exprimer, pour elles-mêmes et pour les utilisateurs, leur compréhension de leur patrimoine bioculturel et, ainsi, les bases sur lesquelles elles s'engageront avec diverses parties prenantes.

En tenant compte des interconnexions de leurs droits fonciers, de la situation socio-économique actuelle, des préoccupations environnementales, du droit coutumier et des connaissances traditionnelles, les communautés sont mieux placées pour décider elles-mêmes comment négocier avec une variété d'acteurs. »

Dans le contexte de l'APA, les termes « protocoles communautaires », « protocoles communautaires bioculturels » et « protocoles bioculturels » sont utilisés de manière interchangeable par différentes communautés et organisations.



Bien que les protocoles communautaires ne soient pas une panacée, ils peuvent contribuer à relever certains des défis de la mise en œuvre de l'APA. Les expériences avec les protocoles communautaires, dans le contexte de l'APA et au-delà, montrent que cette approche présente de nombreux avantages:

- Les protocoles sont développés du point de vue de la communauté. Cela signifie que la communauté peut développer sa propre perspective sur des questions telles que la valorisation et la protection de ses ressources et connaissances traditionnelles, au lieu de simplement répondre à un cadre imposé de l'extérieur.
- Ils définissent les règles d'accès aux ressources génétiques (RG) et aux connaissances traditionnelles associées (CTa), de l'octroi du CPCC et du partage des avantages via un dialogue communautaire. Cela peut aider à éviter des risques tels que des conflits intracommunautaires ou la capture d'élites, qui se produisent lorsque les processus de CPCC n'impliquent que des individus ou un sous-ensemble de membres de la communauté.
- Ils apportent une clarté et une mesure de certitude juridique ou politique aux utilisateurs de ressources et de connaissances traditionnelles (par exemple, bioprospecteurs, entreprise de biocommerce ou instituts de recherche), et aident à établir un dialogue et des partenariats à long terme entre utilisateurs et communautés.
- Ils constituent une interface entre les règles coutumières et les structures de gouvernance des communautés, d'une part, et les cadres nationaux et internationaux, d'autre part.
- Ils aident à définir « la communauté » dans un contexte spécifique, qu'il s'agisse des habitants d'un territoire donné, de plusieurs communautés fournissant la même ressource ou partageant des connaissances communes, ou d'un groupe plus restreint possédant des connaissances spécifiques ou des liens culturels avec un territoire.
- Le processus de protocole communautaire comprend un élément clé d'autonomisation

juridique, par lequel la communauté est informée et discute de ses droits en vertu des lois nationales et internationales, et renforce sa capacité à appliquer ces lois.

- Le processus de discussion déclenche également un dialogue communautaire sur les valeurs culturelles, les droits et les obligations concernant les ressources naturelles et les connaissances traditionnelles de la communauté. Ceci a des impacts positifs sur la conservation de ces ressources et la revitalisation des connaissances de la communauté.

Les protocoles communautaires ont été introduits dans le protocole de Nagoya pour résoudre certains des défis mentionnés ci-dessus. Le groupe des négociateurs Africains a joué un rôle déterminant pour obtenir cette inclusion, ayant saisi l'importance de telles approches pour les populations autochtones et les communautés locales Africaines. Depuis l'adoption du Protocole de Nagoya en 2010, Natural Justice, avec le soutien de l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA et de partenaires locaux, a soutenu un certain nombre de communautés du continent africain dans l'élaboration leurs protocoles. Cette publication cherche à tirer des leçons de ces processus.



¹See CBD/COP/DEC/XIII/18, 17 December 2016

PROTOCOLE DE LA COMMUNAUTÉ DE DEGBE AGUINNINNOU, BENIN



Communauté et contexte

La communauté Degbe Aguininnou, qui vit dans le village d'Agbonan dans la municipalité de Bonou, situé au sud-ouest du Bénin, est la gardienne historique des forêts sacrées de Gbévozoun (133 ha) et de Gnahouizon (18 ha), ainsi que d'une mare sacrée nommée Houédagba. La forêt de Gbévozoun abrite la divinité « Gbévo », divinité protectrice de la communauté et pierre d'angle de toutes ses cérémonies culturelles. Les forêts sacrées sont très riches en biodiversité et représentent un patrimoine naturel et culturel de grande valeur. Jusqu'à 75% des espèces de plantes trouvées sur le territoire du village n'existent que dans les forêts sacrées et leurs zones tampons. Un nombre important de ces plantes sont utilisés dans la médecine traditionnelle et les rituels par les membres de la communauté. Une enquête sur les connaissances médicinales traditionnelles a répertorié 61 maladies traitées avec ces plantes, notamment le paludisme, les maux d'estomac, l'anémie, les ulcères et le diabète. La forêt sacrée est également un refuge important pour la faune.

La communauté Degbe Aguininnou est culturellement distincte des autres communautés aux alentours des forêts sacrées, car elle s'est traditionnellement déplacée d'une autre région du Bénin. Les peuples parlent le mahi et observent la religion traditionnelle du vodoun. Les tabous culturels interdisent la consommation de plusieurs espèces fauniques, telles que les boas, les colombes et les chauves-souris. Leurs principales activités économiques sont l'agriculture et la pêche.

Malgré leur importance pour la biodiversité et pour les moyens de subsistance et le bien-être de la communauté, les deux forêts, comme la plupart des forêts sacrées du Bénin, ne sont pas considérées comme une priorité par l'administration forestière. En 2012, le Bénin a adopté un arrêté interministériel (N° 0121) intégrant les forêts sacrées au système national d'aires protégées, qui confère aux communautés locales et à leurs autorités traditionnelles le droit de gérer ces forêts. Cependant, la mise en œuvre de cette réglementation innovante est malheureusement à la traîne. Ce manque de protection rend les forêts vulnérables aux menaces telles que l'empiètement de l'agriculture.



Déyétongo Bodjrenou, Animateur/Facilitateur communautaire

À travers notre protocole, nous voulons inviter d'autres personnes à utiliser cet outil que nos gouvernements nous proposent, afin de réaffirmer notre leadership sur nos territoires, nos ressources et nos connaissances, de développer notre potentiel et enfin de partager les avantages afin de soutenir le développement de nos communautés. Il est dans notre intérêt de le prendre et l'utiliser pour établir un développement basé sur nos propres valeurs, nos propres connaissances.

Les menaces qui pèsent sur leurs forêts sacrées inquiètent la communauté en raison des impacts à long terme que cette dégradation aura sur leurs moyens de subsistance, leurs connaissances traditionnelles et leur identité. En même temps, les connaissances traditionnelles de la communauté associées aux ressources génétiques des forêts ne sont pas suffisamment valorisées.

Cadre national APA

Les Directives Nationales pour l'Accès et le Partage des Avantages (2016) définissent les protocoles communautaires bioculturels (PCBs) comme des « outils qui établissent un ensemble de principes fondamentaux pour la participation des communautés locales dans le processus d'APA et décrivent la façon d'acquiescer ou d'utiliser les connaissances traditionnelles et les ressources

génétiques détenues par les communautés locales. Ces protocoles déclinent des procédures qui font valoir les droits coutumiers et mettent en avant l'obligation de réciprocité, en associant toutes les parties concernées. »

L'article 8 précise que « les règles culturelles positives des communautés locales ou les protocoles communautaires bioculturels doivent être respectés ».

Les directives nationales étaient en cours d'élaboration en même temps que la communauté de Degbe Aguininnou développait son protocole communautaire. Les deux processus se sont mutuellement informés et l'élaboration de ce protocole communautaire pilote a favorisé l'inclusion de références aux protocoles communautaires et aux règles de la communauté dans les directives APA.

Objectifs et contenu du protocole

L'objectif principal du protocole communautaire est de contribuer à la gestion durable des deux forêts sacrées et de la mare sacrée en affirmant et en reconnaissant les droits de la communauté et leur historique de conservation des sites naturels sacrés.

Le protocole comprend des règles et des directives visant à préserver la culture et l'environnement de la communauté et à garantir les avantages économiques et sociaux de toutes activités liées à leurs ressources naturelles - en particulier les ressources génétiques des forêts sacrées, les ressources génétiques agricoles et les connaissances traditionnelles associées.



Houekpoeha Hounton, Prêtresse initiée de la Forêt sacrée

Parce qu'il a été utilisé comme site pilote, le processus a créé une visibilité pour notre communauté. Nos ressources naturelles qui sont importantes pour notre communauté et nos institutions traditionnelles bénéficient de la reconnaissance des autorités à divers niveaux du pays. Nous participons à des foires et à des ateliers où nous vendons nos produits contre un revenu et nous en tirons également profit en faisant savoir ce que nous faisons à d'autres personnes. Nous avons désormais le soutien des autorités de notre pays pour appliquer notre protocole. Par-dessus tout, nous avons amélioré notre connaissance des ressources de notre territoire.

Nos pratiques, nos cérémonies rituelles autrefois interdites et abandonnées sont reprises. Les règles, les procédures d'accès à notre forêt sont de plus en plus respectées par les membres de notre communauté et l'utilisation anarchique de nos ressources est réduite. Désormais, la commune et la police nous aident à respecter les règles et les procédures d'accès à notre forêt.

Le protocole de la communauté Degbe Aguininnou contient :

- Une description de la communauté, son identité, son origine et ses caractéristiques
- Les ressources naturelles de la communauté, y compris une description et une cartographie de la forêt sacrée, un registre de biodiversité communautaire (comprenant à la fois des espèces sauvages et des espèces domestiquées/cultivées), des pratiques de gestion des ressources naturelles et des défis à relever
- Des Informations socioculturelles, notamment festivals, rituels et sites sacrés liés aux forêts sacrées
- Le système institutionnel, y compris les structures sociales de gestion des ressources naturelles, les systèmes décisionnels internes et leurs relations avec les systèmes externes
- Des informations juridiques, y compris les règles et procédures coutumières en matière de gestion des ressources naturelles, des lois et des politiques gouvernementales et des conditions régissant la collaboration avec des acteurs externes
- Des Informations économiques, y compris le potentiel économique des forêts sacrées, leurs ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées, les opportunités de bio-commerce et de bioprospection
- Des droits et revendications de la communauté, notamment :
 - La reconnaissance légale de ses sites naturels sacrés et de ses structures de gestion
 - L'octroi de terres pour un jardin botanique
 - Le respect des clauses communautaires concernant la pleine participation de la communauté aux décisions affectant ses forêts sacrées ou ses autres ressources naturelles
 - Le respect des règles communautaires relatives à l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées (CPCC) et à la négociation des CCCA, comme indiqué dans les clauses contractuelles communautaires types
 - La relation avec les Autorités Nationales Compétentes en matière d'APA





Processus

Le processus d'élaboration de ce protocole communautaire a été facilité par l'ONG béninoise CESAREN (Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles), avec le soutien ponctuel de Natural Justice.

Le protocole a été développé au travers d'un processus très approfondi, cherchant à capturer le plus d'informations possible sur les ressources, la culture et la gouvernance coutumière de la communauté. Les étapes en sont les suivantes:



Parallèlement à ce processus communautaire, des activités d'information et de renforcement des capacités ont été menées par CESAREN au niveau national au profit des acteurs susceptibles de faciliter la reconnaissance et l'intégration des protocoles

communautaires dans le cadre juridique du Bénin: membres du comité national sur l'APA, décideurs politiques, communauté scientifique et organisations de la société civile.

Résultats

La documentation des connaissances traditionnelles a conduit à l'identification de 61 recettes médicinales traditionnelles basées sur les ressources génétiques de la forêt sacrée et les connaissances traditionnelles associées des tradipraticiens de la communauté. L'IREMPT, une institution de recherche nationale, a sélectionné trois recettes à des fins de recherches et d'utilisation ultérieures. Cinq autres RG et CT(a) ont été identifiées comme présentant des opportunités ou des intérêts pour le développement de nouveaux médicaments.

Alors que le processus de PCB était initialement axé sur les forêts sacrées et ses ressources, la communauté a ensuite décidé d'élargir la portée de son protocole afin d'inclure la diversité des ressources génétiques agricoles conservées et utilisées par ses agriculteurs locaux. Cela a accru la prise de conscience au sein de la communauté de la valeur de son agro-biodiversité locale et a élargi l'éventail des membres de la communauté participant activement au processus.

Dans le cadre du processus, la communauté a également mis au point un registre de biodiversité communautaire et un document CPCC de la communauté pour servir de modèle aux accords conclus entre la communauté et les utilisateurs de RG et CTa.

Une cartographie communautaire des forêts sacrées a permis de mieux comprendre les limites et le zonage de la forêt et des terres communautaires, et la commune a fait don de 2 ha de terres à la communauté pour créer un jardin botanique de plantes menacées d'extinction.

Défis et comment ils ont été relevés

Définition de la communauté:

Le concept de protocoles communautaires est nouveau au Bénin. Dans le passé, les préoccupations des communautés locales étaient prises en compte par le biais d'instruments tels que les plans de gestion participatifs, dans lesquels la « communauté locale »

était définie comme l'ensemble des résidents qui ont un impact sur une ressource d'une manière ou d'une autre.

Cette définition n'a pas toujours assuré une gestion durable, car elle pourrait concerner des personnes extérieures à la communauté d'origine qui n'ont aucun lien traditionnel avec la terre et les ressources, y compris des groupes opportunistes qui partiraient dès que les ressources seront épuisées. Pour le protocole communautaire, il fallait insister sur les droits et les responsabilités et sur des règles communautaires claires pour les acteurs externes qui souhaitent s'engager avec la communauté et son territoire. Dans le contexte des forêts sacrées, il existe des groupes de personnes qui partagent des ressources et des connaissances et qui ont des valeurs communes, une ethnie commune, une cause commune et des systèmes collectifs de prise de décision, car ce sont eux qui ont initialement désigné les forêts sacrées en y logeant leurs divinités.

Manque d'alphabétisation:

Le faible niveau d'alphabétisation (que ce soit dans la langue locale ou le français en tant que langue de travail officielle du pays) a constitué un obstacle réel au processus et le restera pour la réussite de la mise en œuvre du protocole communautaire une fois celui-ci adopté. Pour faire face à cela au cours du processus de développement, il fut nécessaire de :

- Traduire tous les outils de collecte d'informations et harmoniser la compréhension des termes, ce qui a pris beaucoup de temps et a retardé le processus ;
- Suivre le rythme de compréhension de la communauté et répondre dès que possible aux demandes d'informations, car les membres de la communauté ne peuvent pas prendre de notes et doivent utiliser leur mémoire.

Pour l'adoption du protocole communautaire, une traduction vers la langue locale sera nécessaire et l'organisation facilitatrice envisage un enregistrement vocal supplémentaire du texte.

Sa Majesté Dégnon, Roi de bonou

Nous avons eu plusieurs raisons de développer notre protocole communautaire. Nos ancêtres se sont installés dans cette région quand il n'y avait que de la forêt. À l'époque, ils ont établi des règles et des interdits sur certaines zones et ressources naturelles qui étaient acceptées par tous les membres de la communauté.

Ces espaces étaient régulièrement animés par des rituels, des cultes des ancêtres, et nos parents nous racontaient des histoires tous les soirs dont les leçons nous ont invités à craindre les esprits qui sont dans ces endroits, nous avons même peur d'aller dans ces endroits. Toutes les décisions au niveau de la communauté étaient prises en consultation et sous l'autorité de notre Dah, qui était respecté par tous. Pendant longtemps, [la communauté] n'a pas eu beaucoup de difficultés à satisfaire leurs besoins de survie, car les peuples habitaient près de [la forêt] et vivaient grâce aux opportunités offertes par l'environnement.

Mais pendant la période révolutionnaire, nos parents ont été bannis de toute pratique, cérémonie rituelle et culte dans ces lieux. Sous la pression du gouvernement, beaucoup de nos dignitaires se sont enfuis, nous avons commencé à abandonner progressivement nos règles, nos interdits, nos procédures sur ces lieux. Certains de nos frères se sont convertis au christianisme et beaucoup de nos membres ont conservé leur attachement au vodoun mais n'ont pas eu la liberté de pratiquer. Un grand nombre de nos terres ont été vendues par les autorités pour la production de palmier à huile et l'extension des activités agricoles. C'est grâce au courage et à la résistance de nos ancêtres que nos parents ont réussi à sauver la forêt de Gbévo.

Cependant, (...) la forêt subit des pressions quotidiennes qui tendent à en réduire la surface et à détruire la riche diversité biologique qu'elle contient. Malgré les efforts de sensibilisation entrepris par les ONG, nous avons du mal à faire respecter les règles et les interdictions traditionnelles établies autour de cette forêt. Ainsi, lorsque l'ONG CESAREN nous a informés et convaincus de la capacité du protocole communautaire de répondre à notre situation, nous avons pris la décision d'élaborer notre protocole.



C'est grâce au courage et à la résistance de nos ancêtres que nos parents ont réussi à sauver la forêt de Gbévo.



PROTOCOLE DES ENDOROIS, KENYA



Communauté et contexte

Les Endorois sont une communauté autochtone minoritaire vivant dans la région du lac Bogoria du département de Baringo, ainsi que partiellement dans les départements de Nakuru et de Laikipia dans la province de la vallée du Rift, au Kenya. La communauté Endorois vit autour du lac Bogoria depuis près de 300 ans et considère la forêt de Mochongoi et le lac Bogoria comme un territoire sacré en raison de l'utilisation de ces lieux pour des cérémonies culturelles et religieuses importantes. Les Endorois s'identifient à la fois comme une communauté autochtone et une communauté minoritaire au Kenya. Ils ont été officiellement reconnus comme tels par le Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. On estime actuellement leur population à environ 60 000 habitants, mais le gouvernement ne les a jamais reconnus en tant que communauté ethnique distincte. En 1973, le gouvernement du Kenya expulsa de force la communauté pour créer la réserve de chasse du lac Bogoria sans aucune consultation préalable, compromettant ainsi leurs droits coutumiers. Par la suite, les Endorois n'ont pas été impliqués ni consultés dans la gestion et le fonctionnement de la réserve. Ils n'ont reçu aucune part des bénéfices provenant de la réserve, ni été compensés de la perte de l'accès aux pâturages pour leur bétail, ce qui nuisait à leurs moyens de subsistance pastoraux. Les membres de la communauté ont été arrêtés pour intrusion présumée lors de leurs visites de la réserve à des fins culturelles et religieuses, mettant ainsi en péril leur survie spirituelle et culturelle, liée à leurs terres ancestrales.

En 2010, la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples a pris une décision qui reconnaît les droits de la communauté Endorois sur leurs terres ancestrales, leur permettant ainsi un accès illimité à la réserve pour faire paître leur bétail et poursuivre leurs pratiques culturelles et religieuses. L'établissement de ces droits leur a donné

² Plan de gestion intégrée de la communauté Endorois pour la réserve de chasse du lac Bogoria, Kenya (projet)

le droit d'obtenir une part des avantages découlant des connaissances et des ressources autochtones provenant de leurs terres ancestrales, y compris les avantages tirés de la réserve en tant que destination touristique.

Un peu plus tôt en 2007, Novozymes, une société danoise, et le Kenya Wildlife Service (le point de contact pour l'APA au Kenya pour les réserves naturelles) avaient conclu un partenariat de cinq ans de recherche et développement sur la biodiversité. Celui-ci impliquait la collecte, l'identification et la caractérisation de micro-organismes des parcs nationaux du Kenya, y compris la réserve du lac Bogoria, et l'utilisation commerciale ultérieure de la diversité microbienne. Cet accord découle de collections antérieures à la CDB reçues par Novozyme qui ont conduit au développement d'un



Benjamin Chepkwony, Représentant de la jeunesse

À mon avis, le PCB fournira des lignes directrices sur la manière dont nous pouvons protéger notre environnement et nos traditions conformément à la coutume ou la manière dont les gens le faisaient auparavant. (...) Particulièrement en tant que jeune, je peux parler de la façon dont les traditions peuvent nous aider à [protéger] des zones que nos ancêtres ont désignées comme des lieux importants, tels que les montagnes et les rivières qui ne sont pas accessibles à tous, des lieux importants pour les prières et d'autres choses.

produit commercial appelé Pulpzyme. Au moment de l'accès, il n'existait pas de cadre pour l'APA, mais KWS a convaincu l'entreprise de conclure un accord et de verser des redevances à la communauté. Les premiers avantages de cet accord pour la communauté se sont élevés à environ 2 000 000 Shillings kenyans, grâce auxquels la communauté a pu payer des frais de scolarité et développer des projets communautaires. La société s'est retirée par la suite et les seuls avantages qui subsistent sont les redevances, dont les paiements sont très irréguliers.

Plus récemment, plusieurs instituts de recherche ont proposé d'exploiter l'utilisation d'enzymes microbiennes du lac Bogoria. Ces demandes d'accès nécessitent une négociation avec la communauté, en tant qu'acteurs de la réserve, sur le partage des avantages tirés de ces ressources. Par exemple, un permis d'accès a été accordé à un groupe d'institutions de recherche comprenant l'Université de Nairobi, l'Université Moi, l'Université Jomo Kenyatta, la société Rivatex, KEPHIS et KIRDI par le gouvernement de la commune de Baringo concernant le « développement de l'industrie de la biotechnologie microbienne à partir des lacs alcalins du Kenya ».

En 2015, le Kenya Wildlife Service (KWS) a entrepris de réexaminer le plan de gestion intégré de la réserve et d'élaborer un nouveau plan de gestion écosystémique pour la réserve de chasse du lac Bogoria. Le projet vise à impliquer les Endorois et à intégrer les aspects d'accès et partage des avantages.

Cadre national APA

La Constitution du Kenya de 2010 oblige l'État à « protéger et renforcer la propriété intellectuelle sur, et les connaissances autochtones de, la biodiversité et les ressources génétiques des communautés ». L'État est également tenu de « garantir une exploitation, une utilisation, une gestion et une conservation durables de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi qu'un partage équitable des avantages qui en découlent », y compris les ressources génétiques.

Les deux lois et règlements clés au Kenya sont la loi sur la gestion et la coordination de l'environnement, Chapitre 387, 1999 (EMCA) et les règlements sur

la gestion et la coordination de l'environnement (Conservation sur la diversité biologique et les ressources, accès aux ressources génétiques et le partage des avantages), 2006 (Règlements APA). Il existe de nombreuses lois et institutions régissant les questions relatives à l'APA et le pays met actuellement à jour et harmonise ses cadres juridique et institutionnel.

Les Règlements sur l'APA n'abordent pas plus en détail les droits et le rôle des communautés locales dans les questions relatives à l'APA. Cependant, ils prévoient que les communautés agissent en tant que signataires du CPCC et des CCCA.

La Loi de 2013 sur la conservation et la gestion de la faune sauvage réagit aux dispositions constitutionnelles et détaille les procédures à suivre pour toute activité de bioprospection impliquant la faune sauvage du Kenya. Le Kenya Wildlife Service (KWS) est prié de veiller à ce que les intérêts des communautés soient respectés et à ce que ces communautés soient impliquées dans les activités de bioprospection sur leurs territoires. La communauté sera partie aux documents et aux contrats APA respectifs.

La loi de 2016 sur la protection des connaissances traditionnelles et des expressions culturelles du Kenya complète ces dispositions. La loi inclut des critères pour la protection des CT et spécifie les droits de leurs détenteurs, en rappelant les droits des communautés énoncés dans le cadre de l'APA. Entre autres, la loi reconnaît le droit des communautés au consentement préalable donné en connaissance de cause, leur droit de régir l'utilisation de leurs CT conformément à leurs propres règles, ainsi que leur droit au partage des avantages, notamment, mais pas exclusivement, des CT associées aux ressources génétiques.

Objectifs et contenu du protocole

Il est important de noter que le protocole communautaire fera partie intégrante du plan de gestion intégrée de la réserve de chasse du lac Bogoria, ce qui lui conférera un niveau de reconnaissance officielle. On s'attend également à ce qu'à l'avenir, il serve de base à la participation



des Endorois à d'autres processus stratégiques, de planification et de prise de décisions du gouvernement.

Le projet actuel du protocole communautaire contient, entre autres, les éléments suivants:

- Qui sont les Endorois et leurs liens avec leurs terres autour du lac Bogoria
- Les informations sur les aires sacrées;
- Leurs connaissances traditionnelles;
- Leurs pratiques culturelles;
- Leur organisation sociale;
- Les processus décisionnels et règles concernant l'utilisation des ressources naturelles;
- Les principes communautaires pour :
 - le Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC)
 - l'accès et partage des avantages
 - la participation et représentativité
- Les cadres juridiques soutenant ces principes;
- Les défis et préoccupations de la communauté;
- Les annexes contenant des informations sur les ressources, l'utilisation coutumière et les règles de gestion des ressources naturelles.

Processus

Le dispositif de gouvernance actuel des Endorois comprend une organisation communautaire établie légalement, appelée Endorois Welfare Council (EWC). Le EWC a été créé en 1996 et officiellement enregistré en mai 2007. Il a été fondé par des membres éminents de la communauté minoritaire autochtone Endorois dans le but, entre autres objectifs, de restituer les terres des Endorois saisies pour créer l'actuelle réserve de chasse du lac Bogoria.



Natural Justice a été approché en 2016 pour soutenir la communauté Endorois en fournissant des conseils techniques pour le développement de leur protocole communautaire. Le processus est dirigé par EWC et inclut les étapes suivantes:



“ Nous nous sommes rendu compte que nous n'avions pas une stratégie ou une loi pour régir la communauté, ce qui a conduit à l'élaboration du PCB

Wilson Kipsang Kipkazi, Directeur exécutif d'EWC

Notre lutte a commencé en 1973, lorsque la communauté a perdu ses biens quand la terre a été transformée en réserve nationale. Jusque-là, c'était un site culturel communautaire avec des sites naturels, des zones de prière traditionnelles et des zones de cueillette de plantes, c'était un site public. En 1973, le gouvernement a décidé de nous enlever les ressources, car il s'est rendu compte que c'était un site très précieux et il l'a converti en une destination touristique, une réserve nationale. La communauté a donc été expulsée de la région des lacs. On leur a promis d'être indemnisés, de bénéficier du partage des avantages des activités et de pouvoir donner à leurs enfants des opportunités d'emploi.

Dans ces conditions, la communauté a accepté de constituer la réserve. Malheureusement, l'accord n'a pas été respecté, le gouvernement ne nous a pas indemnisés, il ne nous a pas donné de terres. Ils nous ont seulement donné une petite somme d'argent. C'était une aire de conservation et, en tant que communauté, nous avons grandi en connaissant les tabous, les zones interdites, les malédictions - et c'était là l'un des moyens utilisés par la communauté pour conserver ses ressources. Si vous vouliez récolter des plantes, il y avait un moyen de le faire, y compris parler à l'arbre, et il y a ces arbres qui saignent quand vous les coupez, alors il y avait des moyens qui étaient utilisés pour les apaiser. Ce sont donc des choses que nous avons vues en grandissant en tant que

communauté. Nous savions que certaines plantes médicinales ne devaient pas être coupées parce que c'était tabou. Nous ne tuons pas non plus la faune. Ce sont certaines des choses qui ont fait de nous des conservateurs.

Nous avons appris qu'en 1984, une université était venue faire des recherches et avait découvert qu'il y avait un [e bactérie produisant de l'] enzyme dans le lac Bogoria qui vit dans l'eau chaude - [la bactérie] était appelée «extrémophile», ce qui signifie qu'elle survit à des températures extrêmes. Et les enzymes ont été extraites et sont maintenant utilisées pour délayer les jeans. Maintenant, une entreprise gagne des millions de dollars, nous avons appris cela par le biais de l'internet et de leurs états financiers. Et nous avons réalisé que l'utilisation de ce protocole communautaire nous aiderait à récupérer les ressources perdues. Une [plus petite] entreprise qui a bénéficié des enzymes nous a apporté des redevances en 2014, que nous aurions également dû recevoir de la plus grande entreprise.

Nous avons réalisé que nous n'avions pas de stratégie ou de loi pour régir la communauté, ce qui a conduit à l'élaboration du PCB. Nous pensons que cela nous aidera. En fait, nous avons signé un CPCC avec [un groupe] d'établissements d'enseignement. Voilà donc certains des résultats que nous constatons, ce qui nous aidera en termes de reconnaissance, de partage des avantages, de gestion et de gouvernance, ainsi que de ressources - car nous faisons partie de la réserve du lac Bogoria grâce au plan de gestion que nous avons élaboré avec le gouvernement.

Résultats

Le protocole de la communauté Endorois est en cours de finalisation. Cependant, les membres de la communauté estiment avoir déjà bénéficié du processus : ils sont plus conscients de leurs droits, y compris au partage des avantages et ont amélioré le niveau d'organisation dans la communauté. Les discussions ont également renforcé leurs efforts de conservation et les restrictions traditionnelles en matière d'utilisation des ressources. Le processus a ouvert des possibilités d'implication et de leadership pour les jeunes et les femmes de la communauté. Il a également réuni le gouvernement national, départemental et la communauté, ce qui a permis une collaboration étroite sur les questions relatives à l'APA.

Défis et comment ils ont été relevés

Définir la communauté:

Un problème clé lors de l'élaboration d'un protocole communautaire est de définir qui est la communauté et qui fera partie du processus et de la mise en œuvre du protocole communautaire. Les Endorois considèrent qu'ils ont le droit fondamental de déterminer eux-mêmes leurs membres ; pour cette raison, ils ont développé un «code d'adhésion à la communauté Endorois». Ce code définit les critères en vertu desquels une personne est éligible à la communauté Endorois, y compris les règles de filiation.

Défis pour mener des consultations communautaires approfondies:

Il fallait parcourir de longues distances pour se rendre au lieu de la consultation, mais l'équipe chargée de recueillir les points de vue et les connaissances essayait d'atteindre le plus possible les communautés. Les contraintes de temps ont également limité l'ampleur de la contribution de chaque communauté et on espère qu'à l'avenir, il y aura un peu plus de préavis et plus de temps alloué pour s'engager avec la communauté. Il n'existe pas d'infrastructures et de réseau routier adéquats dans certaines parties de la communauté, ce qui limite l'accès aux forums consultatifs pour certains membres de la communauté.

Les générations les plus âgées étaient particulièrement désavantagées, ce qui posait un problème car ce sont elles qui détiennent les connaissances traditionnelles. La sécurité dans certaines parties de la communauté constitue également un obstacle et peut avoir limité les consultations et les exercices de collecte d'informations.

Large éventail de problèmes et de préoccupations au niveau communautaire:

Le protocole communautaire a été élaboré dans le contexte spécifique de l'inclusion de l'APA dans la gestion de la réserve du lac Bogoria et de la définition de la gouvernance et des procédures communautaires pour les futurs accords sur l'APA. Cependant, au cours des consultations, la communauté a soulevé un certain nombre d'autres préoccupations concernant la gestion des ressources naturelles et leurs relations avec la réserve. Celles-ci incluent des problèmes tels que les conflits Homme-faune, le vol de bétail ou les infrastructures. L'EWC et la communauté devront trouver un équilibre entre une réflexion globale sur les défis de la communauté et l'accord sur un objectif particulier (en l'occurrence l'APA) pour accroître l'efficacité du processus de protocole.

Scepticisme face à un nouveau concept et une nouvelle approche:

Le protocole communautaire était quelque chose de nouveau et les membres de la communauté devaient savoir pourquoi c'était important avant de pouvoir commencer leurs délibérations. De plus il s'appuie sur des lois internationales et nationales complexes, et il a fallu du temps pour les comprendre. Certains membres de la communauté étaient sceptiques quant au processus en se basant sur leurs expériences antérieures. Ils demanderaient si quelqu'un voulait leur prendre leurs terres, comme cela avait été fait avec la réserve du lac Bogoria. Il fallait faire très attention lors de la communication du processus et de la gestion de la dynamique de la communauté.

Barrière linguistique:

C'est aussi un problème, mais il a été utile d'avoir des membres instruits de la communauté présents, qui ont aidé les autres à comprendre les discussions.



Christine Chebii, EWC

Le PCB nous a aidé en tant que communauté à protéger les connaissances traditionnelles, parce que vous trouverez que la plupart des gens ne savaient pas comment les visiteurs devraient aborder l'accès et l'utilisation de leurs ressources, ou comment les protéger pour les générations futures. Il nous a tellement aidé à donner aux gens les informations sur la façon de protéger leurs connaissances.

Nous avons constaté que les anciens nous ont donné beaucoup d'informations, dont certaines ne nous étaient pas familières. Nous avons donc aussi beaucoup appris. Quand nous étions sur le terrain, nous avons constaté que la plupart des femmes sont les gardiennes de la médecine traditionnelle, et ce sont elles qui nous donnent des informations sur l'importance des plantes, car elles s'y connaissent bien.

Ce que j'ai appris lors de nos réunions, c'est que nous avons une culture où parfois les hommes et les femmes ne peuvent pas interagir ensemble, alors vous devez les interviewer séparément, afin qu'ils puissent vous donner quelques informations en détail sur les plantes.

Nous sommes en train de perdre les connaissances traditionnelles en ce qui concerne la transmission du savoir des aînés qui sont décédés. Le PCB a créé beaucoup d'attentes. Après l'information qu'ils nous ont donnée, il devrait y avoir un livret et une façon de l'utiliser, même pour les générations futures.



Nous sommes en train de perdre les connaissances traditionnelles en ce qui concerne la transmission du savoir des aînés qui sont décédés. Le PCB a créé beaucoup d'attentes.

— PROCOLE DES COMMUNAUTÉS DE MARIARANO ET BETSAKO, MADAGASCAR



Communauté et contexte

Les communautés locales de Mariarano, une municipalité de la région de Boeny de Madagascar, gèrent l'une des forêts les plus biodiverses au nord-ouest du pays. Les forêts tropicales sèches de cette région abritent un grand nombre d'espèces végétales endémiques, qui sont d'un grand intérêt pour les scientifiques et utilisateurs commerciaux, tant à Madagascar qu'à l'étranger. Les moyens de subsistance des communautés sont basés sur l'agriculture, la pêche, l'élevage et l'utilisation des produits forestiers. Les traditions et les coutumes locales jouent encore un rôle important dans la vie des communautés, comme les relations spirituelles avec leur environnement. Les «fady» ou les interdictions culturelles, sont toujours très respectés.

L'une des plantes endémiques de la région est le *Cinnamosma fragrans*, également connue sous le nom de *Mandravasarotra* ou *Motrobe* dans la langue locale. Cette plante est très populaire en médecine traditionnelle et moderne pour ses multiples vertus thérapeutiques. *Mandravasarotra* signifie en malgache : « éloigne le mal ». Tous les composants de cette plante peuvent être utilisés pour leurs propriétés médicinales (tige, feuilles, écorce, fruit et racines). En médecine traditionnelle, elle est principalement utilisée contre les poisons, dans les toniques et en cas d'accouchement difficile. Les recherches ont confirmé les propriétés de la plante : antivirale, expectorant, antibactérienne à large spectre, antifongique et neurotonique. Les plantes *Cinnamosma* trouvées dans la région de Mariarano se distinguent par leur qualité exceptionnelle par rapport à celles provenant d'autres parties de l'île. Chaque année, les communautés locales de la région fournissent des feuilles *Cinnamosma* à un certain nombre d'utilisateurs différents, principalement des opérateurs de biocommerce qui les transforment en huile essentielle, tant sur le marché domestique qu'au niveau international, en particulier en Europe.

Sept villages de la région ont uni leurs forces pour élaborer leur protocole communautaire. Six d'entre eux sont situés dans la municipalité de Mariarano, le septième est un village de la municipalité voisine de Betsako qui cogère la même forêt avec l'un des villages de Mariarano. Les communautés ont accepté

cette union car les sept villages gèrent

et fournissent la même ressource (*Cinnamosma fragrans*) aux acteurs externes, partagent le même ensemble de défis concernant la réglementation de l'accès et de l'utilisation durable de leurs ressources, et partagent les mêmes racines culturelles et des modes de vie similaires. Ils aspiraient donc à mettre en place un processus décisionnel commun sur ces questions. Cependant, inspirés par le processus, plusieurs villages voisins ont demandé à être inclus et il est prévu que le protocole communautaire soit finalement étendu au niveau de toute la zone des deux municipalités, Mariarano et Betsako.

Les communautés de Mariarano ont proposé une traduction Malagasy du « protocole communautaire » : *Tari-dàlana sy Vina lombonana (TVI)*, littéralement traduit par « Guide et vision commune ». Cette traduction est issue d'une longue consultation et a été choisie en fonction de la compréhension des communautés de l'objet des protocoles communautaires dans leur contexte : « *Tari-dàlana* » ou « guide » car le protocole communautaire donne des indications sur ce qu'il faut faire et « *Vina lombonana* "ou" Vision commune "car elle véhicule les messages des communautés qui parlent d'une seule voix et qui souhaitent avoir la même vision des choses.

Cadre national APA

Le décret n° 2017 - 066 du 31/01/2017 réglementant l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques appelle au respect du droit coutumier et ouvre la possibilité de fonder le consentement sur des protocoles communautaires. Il prescrit que « pour les gestionnaires locaux des ressources naturelles locaux et les détenteurs de connaissances traditionnelles associées le cas échéant, le consentement est formalisé sous forme de convention. Cette convention est établie en respectant des règles du droit coutumier, des valeurs et pratiques traditionnelles prescrits dans la localité et ne doit pas être contraire à la loi et au règlement en vigueur. Dans l'hypothèse où les valeurs et pratiques traditionnelles sont déjà documentées par un outil développé par les communautés, cet outil doit être consulté et intégré à la convention. »

Objectifs et contenu du protocole

Le protocole a été mis au point pour répondre au double défi de l'accès illégal aux plantes *Cinnamosma* et des pratiques de collecte non durables, et pour préparer la communauté en cas de négociations futures sur l'APA. En principe, les opérateurs ayant accès aux ressources biologiques doivent demander un permis au service forestier régional, ce qui implique une consultation avec les communautés locales. Cependant, dans le passé, les communautés n'étaient pas souvent consultées ou pas suffisamment. Elles ont également constaté que certains utilisateurs fonctionnaient sans les autorisations appropriées. De plus, les communautés ont estimé qu'elles étaient désavantagées lors de la négociation des prix et des avantages avec les utilisateurs. Le but du protocole était donc de responsabiliser conjointement les utilisateurs des ressources des communautés et d'exiger des pratiques responsables et éthiques. À cette fin, les communautés ont défini un processus décisionnel conjoint entre les sept villages. Désormais, les utilisateurs qui demandent l'accès à la ressource devront suivre les mêmes procédures et règles, quel que soit le village dans lequel ils envisagent de collecter la ressource.

Éléments du protocole communautaire de Mariarano

- Structures et processus de prise de décision au niveau villageois et entre les sept villages
- Le processus que les utilisateurs commerciaux, les opérateurs, les chercheurs et autres doivent suivre pour accéder aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles de la communauté
- Modalités de partage des avantages et conditions d'achat de matériel
- Règles et valeurs traditionnelles de la communauté

- Processus de résolution de conflit
- Engagements des communautés pour la conservation de leurs ressources naturelles, en particulier des plantes *Cinnamosma fragrans*
- Les droits des communautés locales sur les ressources naturelles et les connaissances traditionnelles associées dans les lois et règlements internationaux, nationaux et régionaux

Processus

Le protocole communautaire de Mariarano a été lancé et proposé aux communautés par le Programme d'appui à la gestion de l'environnement (PAGE) du GIZ en tant que projet pilote pour tester l'approche du protocole communautaire à Madagascar. Le processus a été mené par un comité de représentants de la communauté comprenant des autorités de village, des représentants des structures locales de gestion des ressources naturelles et des détenteurs de connaissances traditionnelles. Il a été appuyé et animé par une équipe conjointe de PAGE GIZ et Natural Justice. L'administration forestière régionale, chargée de permettre et de contrôler l'utilisation des ressources végétales, a été informée à chaque étape du processus. Le processus a pris un peu plus de deux ans au total.



Amisy, membre du VOI de

Auparavant, un processus avait été mis en place par l'Administration. Ce n'est pas que ce processus était mauvais, mais différentes améliorations devaient être apportées. Nous avons toujours senti l'existence de pressions de la part des autorités supérieures. Nous sommes souvent les moins informés sur les activités des opérateurs. Il y avait eu plusieurs cas où des permis d'exploitation portant le sceau rouge de l'Administration arriveraient sans que les communautés en soient préalablement informées. Ainsi, lorsque nous avons eu connaissance du protocole communautaire, nous avons immédiatement cherché à améliorer la situation.

Grâce au protocole, les autorisations viennent de nous en premier. Nous sommes bien informés

de l'identité de l'opérateur et des activités qu'il envisage de mener, nous donnons d'abord notre consentement puis le gouvernement donne son autorisation.

L'objectif n'est certainement pas d'empêcher l'utilisation de ressources, mais de bien assurer une collaboration bénéfique pour tous. De nombreuses communautés voisines aimeraient également se joindre à nous sur l'approche du protocole communautaire.

Nous sommes prêts à les informer sur les outils et ses avantages. Nous aimerions encourager les communautés voisines à intégrer notre protocole communautaire ou à développer le leur. C'est aussi un peu mon travail en tant que membre du comité du protocole communautaire.



L'objectif n'est certainement pas d'empêcher l'utilisation des ressources, mais de bien assurer une collaboration bénéfique pour tous.

PROCESSUS

1

Réunion de planification

À la suite de l'atelier multipartite, une réunion interne avec des représentants de la communauté a convenu la façon de mener le processus et les prochaines étapes.

Un comité de rédaction du protocole a été choisi, composé de deux représentants de chaque village

2

Développement d'un plan de travail

Pour assurer la participation du plus grand nombre possible des membres de la communauté.

3

Atelier pour définir le contenu

Atelier de représentants de la communauté pour : décider des éléments principaux du protocole, établir un comité pour élaborer le protocole, convenir sur les méthodes de collecte et de rédaction des données.

4

Visites de diffusion communautaires

Visites dans chacune des sept communautés pour présenter plus largement le processus de PCB au niveau local.

5

Atelier de rédaction et formation juridique

Réunion de représentants de la communauté, y compris :

- la formation sur les cadres nationaux et internationaux appropriés (en particulier des systèmes de permis locaux, des droits sur les ressources et APA).

Rédaction du contenu des différents éléments du protocole

6

Collecte de données et consultations

Collecte d'informations au niveau local sur les communautés, la ressource, les structures de prise de décision, les règles et valeurs coutumières ; réunions communautaires pour consulter sur les principaux éléments du protocole.

7

Consultation avec d'autres acteurs

Principales institutions administratives concernées.

8

Consultations communautaires

Consultations sur le texte du protocole

9

Réunion de présentation officielle

Atelier avec des représentants de la communauté et administration locale pendant lequel le protocole a été présenté, et les autorités régionales ont signé une lettre de reconnaissance.

10

Révision et finalisation

Révision par les membres du comité de rédaction. Vérification par l'administration gouvernementale pour donner des conseils et assurer la conformité aux lois et règlements.



William Célestin Andriamalaza, Président des VOI3 de Tanteraka

Le protocole communautaire est un court document écrit qui sert à expliquer aux étrangers qui souhaitent accéder et utiliser les ressources naturelles que nous gérons le processus à suivre pour établir des avantages communs. L'objectif du protocole communautaire est d'assurer qu'il existe un processus qui évite les décisions imposées d'en haut, mais plutôt que c'est la communauté qui délibère à travers ses assemblées générales et donne son consentement préalable avant de prendre une décision. Cela veut dire que maintenant c'est toute la communauté qui est consultée et non seulement le chef de secteur ou moi en tant que président des VOI (rire).

Je voudrais encourager et inviter toutes les communautés qui gèrent les ressources naturelles, ainsi que les détenteurs de connaissances, à développer leur propre protocole communautaire. Nous en avons fait l'expérience et nous sentons l'utilité de cet outil. Ce n'est qu'en développant notre protocole que nous avons pris conscience de la valeur de nos ressources et nos connaissances. J'exhorte aussi tous les acteurs qui contribuent à l'utilisation durable des ressources naturelles, tels que les chercheurs et les entreprises, à considérer et à respecter les protocoles des communautés locales. Le protocole ne limite pas les activités d'utilisation mais veut plutôt établir une claire et harmonieuse collaboration afin qu'il puisse y avoir confiance.

³ Les VOI (Vondron'Olona Ifotony) sont des organisations de gestion des ressources naturelles locales à qui le gouvernement délègue le droit de gérer les forêts et les autres ressources basées sur un contrat renouvelable en vertu de la Loi sur la GELOSE (Gestion Locale Sécurisée) de 1996. GELOSE (Gestion Locale Sécurisée) Act.

“

Ce n'est qu'en développant notre protocole que nous avons pris conscience de la valeur de nos ressources et de nos connaissances.



Résultats

Depuis son adoption, des accords écrits fondés sur le protocole communautaire ont été conclus entre cinq villages différents et les opérateurs de biocommerce spécifiques fournis par ces villages. Ces accords contiennent des informations sur les prix, les conditions d'achat, les zones de récolte, les pratiques de récolte durables et les avantages non monétaires tels que les projets d'infrastructure et sociaux. L'administration régionale demande maintenant aux opérateurs de présenter ces accords dans le cadre de leurs demandes de permis. Les opérateurs ont également signé un engagement avec le service forestier régional indiquant que si leurs activités, ou celles de leurs partenaires de la chaîne de valeur, devaient devenir pertinentes pour l'APA, ils suivraient le règlement national d'APA. L'effet d'apprentissage lors de l'élaboration de leur protocole communautaire a permis aux communautés de distinguer les utilisateurs en règle (titulaires d'un permis valide) de ceux qui ne le sont pas, ainsi que de la procédure à suivre pour traiter les cas d'irrégularités. Avec le soutien des responsables de l'administration forestière régionale, les communautés ont assumé leurs responsabilités lorsqu'elles ont été confrontées à des cas d'accès sans licence et ont interrompu les activités de collecte jusqu'à ce que la situation soit résolue.

Défis et comment ils ont été relevés

Distances et accessibilité des villages:

La Commune de Mariarano est constituée de plusieurs petits villages. Ces villages sont assez éloignés et leur accessibilité n'est pas toujours facile. Il était donc nécessaire de travailler en étroite collaboration avec les représentants de la communauté pour communiquer avec certains villages. Il était également nécessaire de s'assurer qu'au moins deux représentants de chaque village soient présents lors des réunions communautaires. À la fin de chaque réunion, une feuille de travail contenant les messages et les décisions clés était élaborée avec les participants pour les aider à rendre compte dans leurs villages respectifs.

Identification et représentativité des membres du comité de rédaction:

L'objectif était d'assurer un équilibre entre la légitimité et la compétence des membres du comité de rédaction du protocole communautaire. Le comité était composé de deux représentants de la communauté de chaque village. La procédure habituelle de création d'un tel comité reviendrait à ce que les communautés désignent elles-mêmes leurs représentants. Cependant, il était clair que le choix était souvent dirigé vers les élites locales, y



Sagni Dolli Zozo, collecteur de feuilles de Motrobe (Cinnamosma fragrans)

Je travaille depuis longtemps à la récolte des feuilles de Motrobe. Les populations locales ont toujours utilisé cette plante comme médicament. Mais depuis que les opérateurs ont commencé à acheter les feuilles de la plante, les villageois ont commencé à les vendre. Chaque année, un opérateur recherche et commande ces feuilles. Beaucoup d'entre nous sont des collecteurs. Comme moi par exemple, cela fait deux ans que je vis de la collecte de feuilles de Motrobe.

À mon avis, le protocole communautaire prévoit des avantages pour l'ensemble de la population et non seulement pour un individu. L'introduction du protocole communautaire a entraîné de bons changements dans notre communauté. Auparavant, lorsqu'il y avait des opérateurs à la recherche de Motrobe, seuls les collecteurs le savaient. Mais maintenant qu'il y a un protocole, tous les villageois sont informés. Lorsque nous avons conclu un accord avec un opérateur il n'y a pas si longtemps, le protocole a été utilisé. Un accord de partage des avantages a été établi. Le prix du kilo de feuilles qui était auparavant de 400 Ariary est passé à 700 Ariary maintenant, grâce au protocole. Cela est dû au fait que nous avons passé un contrat avec l'opérateur concernant les avantages à partager, le prix des feuilles de Motrobe et que s'il ne consentait pas à établir cet accord, nous ne pourrions pas collaborer avec lui. Auparavant, il n'y avait pas de contrat, seul l'opérateur décidait du prix d'achat des feuilles. Il faut dire que le protocole communautaire améliore les choses. J'encourage les opérateurs à continuer à partager les avantages avec les communautés locales. Grâce à ces avantages, nous pouvons facilement éduquer et sensibiliser les communautés sur la valeur de la protection des ressources, car si elles se détériorent, que restera-t-il ?

compris celles ayant un certain statut dans les villages (chefs traditionnels, chefs administratifs, etc.). Les personnes ayant une capacité d'analyse ou d'autres perspectives, mais ayant un statut inférieur dans la communauté étaient donc moins susceptibles d'être désignées. En conséquence, après discussion entre les communautés et les facilitateurs, l'un des deux représentants de chaque village a été nommé par les communautés sur une base de « légitimité », et l'autre par les animateurs selon des critères de « compétence » (en particulier, être un bon communicateur, connaître le contexte des sept villages et avoir certaine capacité d'analyse).

Temps que mettent les communautés à réfléchir sur le contenu de l'outil:

Le processus d'élaboration du protocole communautaire a été défini par les communautés locales avec le soutien des facilitateurs au début du processus. Cependant, lors de son exécution, l'approche prédéfinie a été systématiquement révisée. Les communautés ont eu besoin de plus de temps que prévu pour leurs réflexions sur le contenu du protocole. Les causes étaient multiples, telles que la divergence des intérêts (ce qui empêchait les communautés de parvenir à un consensus, en particulier sur la définition du processus de prise de décision) ; et la nécessité d'une consultation plus approfondie des communautés sur certaines questions sensibles (par exemple, les modalités de partage des avantages). Le rôle du facilitateur dans ce contexte était de déclencher systématiquement la réflexion des communautés à travers des questions et des scénarios pratiques. À cette fin, les jeux de rôle et les études de cas ont été privilégiés comme méthodes d'apprentissage.

— PROTOCOLE DE LA COMMUNAUTÉ KHWE DU PARC NATIONAL DE BWABWATA, NAMIBIE



Communauté et contexte

La communauté Khwe est l'une des communautés historiques San en Namibie vivant à l'intérieur du Parc national de Bwabwata, qui compte environ 6000 membres. Historiquement, c'est une communauté de chasseurs-cueilleurs avec une connexion profonde et ancienne aux ressources et à la faune à l'intérieur du parc. La zone fut historiquement frappée par les lois coloniales et apartheid et par la proclamation comme parc national. Les Khwe ne sont pas officiellement reconnus comme une communauté culturelle au sein du cadre Namibien des autorités traditionnelles. Les moyens de subsistance de la communauté sont intimement liés aux ressources du parc, ce qui a entraîné des conflits d'accès. En outre, le transfert intergénérationnel des connaissances traditionnelles ne se produit pas comme il se doit, en raison de l'accès limité à leurs ressources coutumières situées à l'intérieur du parc. Il existe cependant un modèle de gestion communautaire des ressources naturelles réussi entre le parc et ses résidents par le biais de l'association locale Kyaramacan (KA). La communauté Khwe constitue la majorité de cette population résidente. À travers KA, la communauté est impliquée dans un modèle de partage des avantages réussi, les revenus provenant principalement de concessions de chasse et de tourisme. Ils ont développé leur PCB pour aider à articuler leur besoin d'améliorer les droits d'accès et d'utilisation de leurs ressources coutumières dans le parc. Ils voient également dans cet accès une base pour un transfert intergénérationnel plus important des connaissances traditionnelles associées aux ressources naturelles.

Cadre national APA

La loi namibienne sur l' « Accès aux ressources génétiques et biologiques et aux connaissances traditionnelles associées » (2017) définit les protocoles communautaires comme étant :

“Un large éventail de pratiques et de procédures, écrites ou non, développées par les communautés locales en relation avec leurs ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées, qui couvrent un large éventail de sujets, y compris

l'attente des communautés locales en ce qui concerne la manière dont les acteurs extérieurs s'engagent avec elles.” Elle prévoit l'élaboration de règlements sur les protocoles communautaires.

La loi inclut également la protection des CT, notamment par la reconnaissance du droit coutumier dans ce contexte, en indiquant que “l'État doit reconnaître et protéger les droits de propriété intellectuelle communautaires tels qu'ils sont consacrés et protégés par les normes, pratiques et lois coutumières établies dans les communautés locales concernées et reconnues par elles, qu'une telle loi soit écrite ou non”. Avant la Loi sur l'APA, la Namibie suivait déjà une approche proactive pour la valorisation des ressources biologiques et des CTa (dite « approche pipeline »). Cette approche concerne l'ensemble de la chaîne de valeur et met fortement l'accent sur la participation au niveau de la communauté pour créer des opportunités économiques de manière durable. En outre, la loi de 1996 sur la conservation communautaire et la loi sur les forêts de 2000 contiennent des dispositions prévoyant le partage des avantages avec les communautés locales.



Objectifs et contenu du protocole communautaire

Le PCB a été lancé dans le contexte de la lutte de la communauté Khwe pour sa reconnaissance en tant que communauté culturelle en Namibie, au même titre que d'autres communautés culturelles, et la perte de leurs terres ancestrales et de leurs ressources naturelles à l'intérieur du Parc National Bwabwata. Même avec l'accord de cogestion en place, les membres de la communauté estiment qu'il existe un certain nombre de défis auxquels ils continuent à faire face en tant que communauté vivant à l'intérieur d'un Parc. Ils souhaitent également protéger et valoriser leurs connaissances autochtones associées à la riche biodiversité située principalement à l'intérieur de l'aire protégée. Ils ont décidé de développer leur protocole communautaire bioculturel pour les aider à faire face aux défis qu'ils ont pour vivre et mettre en pratique leur style de vie culturel, qui est intimement lié aux ressources naturelles à l'intérieur de l'aire protégée auxquelles ils ont un accès limité ou inexistant.

Le protocole communautaire a été développé par la communauté pour décrire:

- Leur identité en tant que communauté vivant à l'intérieur du Parc
- Leur lien intime avec les ressources locales, la flore et la faune, y compris leurs connaissances traditionnelles associées à ces ressources
- Leur vision et leurs priorités
- Leur organisation et leurs structures décisionnelles, y compris les procédures pour les CPCC
- Les barrières et les défis de la vie à l'intérieur du parc
- Leurs droits en vertu du droit national

Le protocole communautaire inclut également un registre de biodiversité qui identifie les ressources traditionnelles de la communauté, à quels moments ils ont besoin d'y accéder, et une carte de la communauté. Cela était particulièrement important, car ils ne peuvent actuellement accéder qu'à 20% des plantes qu'ils utilisaient traditionnellement à des fins alimentaires et médicinales.



Processus

La communauté a décidé de développer son protocole communautaire bioculturel en 2014. Chaque étape de ce processus a été accompagnée par une équipe d'organisations de soutien, y compris l'ONG namibienne

Integrated Rural Development and Nature Conservation (IRDNC), Natural Justice et le personnel du Ministère de l'Environnement et du Tourisme (MET).



Entretien avec des membres du Comité Gardien Khwe

Thadeus Chadeu, Pieter Stephanus Masiliso, Karorina John et Mbamba Felistas

Auparavant, avant la mise en œuvre du PCB, les chercheurs et d'autres personnes ne consultaient que le MET à Windhoek. Ils venaient alors chercher un détenteur de connaissances individuel et collecter les informations dont ils avaient besoin. Mais maintenant, puisque le PCB est entre nos mains, même s'il n'est pas encore légalisé, les gens le savent. Cela a réduit la prise de connaissances, maintenant la communauté est consciente du processus et de la façon dont il devrait être suivi. (...) Les avantages que le PCB nous a apportés est de nous faire comprendre

comment nous pouvons donner des revenus à la communauté.

Auparavant, c'était une personne individuelle qui bénéficiait de ces connaissances, mais aujourd'hui, le PCB nous a unis. Nous savons aujourd'hui que les ressources naturelles que nous préservons peuvent encore nous rapporter des revenus. Nous avons maintenant des connaissances sur l'APA, à la fois la communauté et les gardiens. Le défi auquel nous sommes confrontés à l'heure actuelle est que le PCB est bloqué en cours de route, nous ne savons donc pas comment [finaliser] ce PCB pour continuer à progresser vers l'objectif ou la vision que nous voulons. Le PCB a pris trop de temps [pour être approuvé] en dehors [de la communauté], quatre ans - mais c'est une affaire de communauté, pourquoi est-ce comme cela ?

Résultats

L'un des résultats importants du processus de PCB a été l'union de la communauté. Avant la création du protocole, seules les personnes qui avaient été approchées par des utilisateurs commerciaux pourraient bénéficier du pool de connaissances traditionnelles. Mais à présent, la communauté a une compréhension commune de leurs connaissances traditionnelles en tant que ressource précieuse et partagée, à partager uniquement avec leur consentement.

La communauté estime également que les problèmes liés à la terre et à l'autorité traditionnelle constituent un fondement important de leur PCB. Ils pensent que, sans accès à leurs terres coutumières, ils ne seront pas en mesure de pratiquer leur culture traditionnelle, qui est profondément liée à la terre. Ne pas y avoir accès entraînera donc la perte de leurs connaissances traditionnelles. Ils craignent également que, sans droits légitimes sur la terre sur laquelle se trouvent les ressources génétiques, un partage réellement équitable des avantages ne sera pas réalisé. La communauté considère comme un résultat positif le fait d'avoir pu exprimer ces préoccupations, ainsi que son désir d'être reconnue comme une communauté culturelle dotée de son propre leadership traditionnel, pour la première fois par écrit.

Défis et comment ils ont été relevés

Un long processus:

L'un des principaux défis de ce PCB a été la grande

étendue géographique, le coût et surtout la durée du processus, depuis le début en 2014 jusqu'à maintenant (2018). Cela s'explique en partie par le fait que le ministère namibien de l'Environnement et du Tourisme a appuyé ce processus et que la communauté a décidé d'attendre le lancement officiel du PCB avec le soutien du gouvernement. Cependant, le MET souhaitait d'abord avoir mis en place le cadre national APA afin de pouvoir adapter le PCB à ce dernier. Le processus a donc été mis en veilleuse pendant l'élaboration et l'adoption du projet de loi sur l'APA. Cela a conduit à des frustrations dans la communauté Khwe qui attend encore, jusqu'à présent, l'aval du MET. Cela a entraîné un certain nombre de craintes et une certaine perte de confiance dans le processus.

Barrière linguistique:

La diversité des acteurs impliqués dans le processus était un aspect extrêmement positif. Cependant, cela posait aussi ses propres difficultés. Un des problèmes associés était la barrière de la langue tout au long du processus, qui a été en partie surmontée par le recours à des traducteurs. Cependant, certains concepts de Khwedam, la langue locale, n'ont pas pu être traduits avec précision en anglais ou exprimé de manière valable en termes juridiques. Inversement, traduire les termes juridiques avec précision en khwedam était également un défi. L'équipe de facilitation a dû faire un effort continu, en aidant à la rédaction du PCB, pour ne pas déformer le sens de ce que les communautés voulaient inclure dans le PCB, tout en s'assurant que ce qui était écrit était juridiquement valable.



Entretien avec des membres du Comité Gardien Khwe:

Thadeus Chadeu, Pieter Stephanus Masiliso, Karorina John et Mbamba Felistas

Nous avons des médicaments pour la diarrhée, pour renforcer le corps d'un enfant, et nous avons beaucoup de médicaments pour le mal de tête et parfois, quand une femme s'attend à accoucher, elle risque de rester bloquée pendant l'accouchement et nous avons des médicaments pour lui faciliter l'accouchement... vraiment beaucoup. (...) Mais la plupart des plantes médicinales se trouvent dans la zone centrale [du parc], où nous ne pouvons ni les obtenir ni les utiliser. De nos jours, il est obligatoire d'avoir un permis. Depuis ces règlements, nous sommes très limités, on nous arrête et on nous dit « vous n'y avez pas accès », et donc ces plantes ne donnent plus d'avantages.

La connaissance des plantes appartient aux Khwe, ils l'ont appris de leurs ancêtres, qui l'ont appris de leurs ancêtres, c'est donc la manière dont cette connaissance est transmise. (...) En conclusion, c'est un cadeau de Dieu à vos ancêtres et, comparé au passé, toutes les maladies dont nous souffrons aujourd'hui et pour lesquelles nous allons à l'hôpital ont été guéries à la maison plutôt qu'à l'hôpital. [Mais]

nous n'avons pas le droit d'accéder à nos ressources végétales. Même si nous vivons à Bwabwata, ayant cette propriété que Dieu nous a donnée, nous ne sommes pas en mesure de l'utiliser.

Même si nous achetons de la nourriture au magasin, nous n'apprécions pas vraiment la nourriture. Nous aimons manger des aliments de la forêt... cela nous met à l'aise mais maintenant nous ne nous sentons pas à l'aise. Cacher nos connaissances pose parfois aussi un défi. Vous voyez, si vous avez des connaissances sur une plante spécifique, mais qu'ensuite vous cachez ces connaissances, et avec toutes ces réglementations, etc., vous risquez de perdre tout espoir car la plante ne remplit plus ses fonctions et cela ne nous rend pas heureux. Nous voulons transmettre le savoir à la jeune génération et aussi encourager ceux qui en ont le savoir à le partager afin que nous puissions l'utiliser. Si vous pouvez motiver les autres parce qu'une personne gagne un revenu grâce à la médecine traditionnelle qu'elle connaît, les autres pourraient contribuer des connaissances différentes (...) jusqu'à ce que tout le monde soit impliqué et nous pourrions alors progresser. Mais ces interdictions, elles nous abattent. Les détenteurs de connaissances meurent avec les connaissances.

Construire la confiance entre les acteurs:

Un autre obstacle était la nécessité de créer un climat de confiance entre la communauté et le personnel du MET impliqué dans la facilitation, ce rôle étant nouveau et plutôt inhabituel pour ce dernier. Cela incluait la nécessité de combler les fossés culturels et de rassurer la communauté sur le fait que le rôle du personnel gouvernemental était de l'aider à rédiger son PCB au lieu de présenter ses propres idées.

Mise en œuvre des préoccupations plus larges de la communauté :

Un autre obstacle a été rencontré en termes de la portée des problèmes abordés dans le PCB par rapport au nombre plus restreint de problèmes relevant du mandat du MET. Bien que le MET ait été un partenaire essentiel dans le développement du PCB et soit disposé à aider la communauté à mettre en œuvre les questions liées à l'APA, d'autres questions ne relèvent pas de son mandat. Celles-

ci incluent des questions de droits fonciers et de reconnaissance du leadership traditionnel.

Un développement récent a montré les limites de cette mise en œuvre potentiellement étroite du PCB :

Des groupes culturels voisins se sont installés à Bwabwata sans consultation avec les Khwe. Ils ont commencé à défricher des champs dans des zones contenant des plantes médicinales et des sources de

nourriture traditionnelles, et à construire des maisons dans des zones utilisées pour le transit par les Khwe. Ces conflits montrent les problèmes non résolus d'allocation et de gestion des terres. La communauté considère que leurs terres ancestrales, les plantes ainsi que les autres ressources leur ont été données par Dieu. Leur incapacité à accéder à ces terres ancestrales ou à les sécuriser a des impacts profonds faisant écho aux héritages du colonialisme.

“

si vous avez des connaissances sur une plante spécifique, mais que vous cachez ces connaissances, et avec toutes ces réglementations, etc., vous risquez de perdre tout espoir car la plante ne remplit plus sa fonction et cela ne nous rend pas heureux.

Entretien avec des membres du comité de surveillance de Khwe : Thadeus Chadeu, Pieter Stephanus Masiliso, Karorina John et Mbamba Feslistas



— PROCOLES COMMUNAUTAIRES DE KHOISAN, AFRIQUE DU SUD



Communauté et contexte

Le Conseil National Khoi & San (NKSC) est composé de 30 dirigeants Khoi et San représentant cinq groupes historiques Khoi et San à travers l'Afrique du Sud (à savoir les San, les Griqua, les Nama, les Cape Khoi et les Koranna).

Le NKSC, créé en 1999 par l'ancien président de l'Afrique du Sud, Nelson Mandela, est un organe chargé de représenter les intérêts des Khoi et San dans le processus vers la reconnaissance formelle de leurs communautés et de leurs structures de gouvernance coutumières. C'est aussi l'organe qui négocie, en partenariat avec le Conseil San sud-africain, des accords de partage des avantages pour les communautés Khoi et San.

Les San et les Khoi ont été recensés en tant que peuples autochtones africains de l'Afrique australe, traditionnellement chasseurs-cueilleurs et pasteurs nomades. Ces communautés ont été confrontées à différentes agressions par le colonialisme et l'apartheid, ce qui a profondément perturbé leur culture et leurs systèmes autochtones.

Les communautés Khoi et San ont une forte tradition orale, transmettant une richesse de connaissances autochtones sur la faune et la flore de l'Afrique australe de génération en génération. Dans le passé, ils partageaient leurs connaissances traditionnelles avec ceux qui souhaitaient en savoir plus sur la nature et leur environnement. Cependant, cette générosité n'a pas été respectée, entraînant plus de 200 ans de décimation continue de leur culture et de déplacement de leurs populations de leurs terres, en plus d'une perte importante de ressources. Plus précisément, pour les communautés Khoi et San, cette perte de ressources inclut la plante autochtone Rooibos et les connaissances traditionnelles qui y sont associées. Le Rooibos est endémique en Afrique du Sud et ne pousse que dans les montagnes du Cederberg, dans la province du Cap occidental.

En tant qu'antioxydant, cette plante possède des propriétés biologiques qui aident à lutter contre le vieillissement, à la prise en charge du VIH, à la guérison des dermatites et des allergies, ainsi que l'amélioration de l'absorption des vitamines, une peau saine, des dents et des os sains. Connue sous le nom de «buisson rouge» (rooi bos) en afrikaans, cette plante constitue maintenant la base d'une industrie sud-africaine et mondiale massive, y compris le thé, les cosmétiques et d'autres produits liés au Rooibos. Les CT des communautés Khoi et San ont été déterminantes pour le développement de l'industrie du Rooibos et de ses produits tels que nous les connaissons aujourd'hui. Cependant, leurs connaissances ont été utilisées sans leur consentement libre, préalable et en connaissance de cause et, depuis l'époque coloniale, les détenteurs des connaissances d'origine n'ont jamais bénéficié des bénéfices tirés de la bioprospection, y compris des droits de propriété intellectuelle.

En 2010, une première affaire de biopiraterie liée au Rooibos est apparue en Afrique du Sud lorsque la société Nestlé a déposé une demande de brevet pour l'utilisation du Rooibos et du Honeybush. Cela a été fait sans le consentement du pays fournisseur, l'Afrique du Sud. Les détenteurs de connaissances n'ont pas non plus été consultés au cours de ce processus. Natural Justice et l'ONG suisse « Déclaration de Berne »⁴ ont mené une campagne très médiatisée à l'époque, et les demandes de brevet ont finalement été infructueuses. Cette expérience a directement conduit Nestlé à contacter l'Afrique du Sud et les détenteurs de connaissances sur le Rooibos en 2013 pour leur consentement à la mise au point d'un produit à base de thé de plante de Rooibos. L'objectif était de mener un projet pilote visant à inclure le thé Rooibos dans les activités d'exploitation de machines de Nestlé. En 2014, un accord de partage des avantages a été élaboré entre Nestlé, le South Africa San Council et le Conseil National Khoi & San (NKSC).

⁴ L'organisation «La Déclaration de Berne» a depuis changé de nom et s'appelle «Public Eye».



À l'issue de ce processus, le gouvernement sud-africain a commandé et publié en 2014 une étude visant à confirmer si les Khoi et les San étaient effectivement les détenteurs des connaissances relatives aux utilisations du Rooibos. L'étude n'a trouvé aucune raison de contester la revendication des communautés Khoi et San.

Le South Africa San Council et le NKSC ont conclu un partenariat de partage des avantages 50/50 autour de quatre espèces de plantes autochtones clés. Depuis lors, ils négocient conjointement des accords de partage des avantages avec les utilisateurs de diverses ressources biologiques autochtones, dont les avantages sont partagés de manière égale, comme spécifié dans leur partenariat.

Suite à l'accord Nestlé, les Khoi et San ont également négocié un accord de partage des avantages avec l'industrie sud-africaine du Rooibos. L'objectif est un accord sectoriel avec une taxe sur l'utilisation des connaissances traditionnelles associées au Rooibos. Pour les Khoi et les San, ces avantages représentent une forme de restitution, en tant que réparation des injustices passées, ce qui faisait partie de la motivation pour l'élaboration d'un protocole communautaire. Pour ces négociations, le NKSC a également approché les communautés cultivatrices historiques de Rooibos du Cederberg Belt en tant que groupe spécifique de parties prenantes pour participer aux négociations. C'était un tournant décisif pour le processus de PCB du Rooibos, avec ce groupe plus large de communautés concernées travaillant ensemble, réunies pour la restauration symbolique de leur ressource la plus aimée, le

Rooibos. Leurs négociations avec l'industrie sud-africaine du Rooibos sont toujours en cours.

Cadre national APA

La Constitution de l'Afrique du Sud reconnaît le droit coutumier ainsi que l'institution, le statut et le rôle des dirigeants traditionnels. Le cadre APA sud-africain crée un environnement particulièrement propice aux accords APA impliquant des PACL, dans la mesure où il:

- Définit et protège les droits des détenteurs de CT par le biais de la loi de 2013 portant modification de la législation sur la propriété intellectuelle, la protection, la promotion, le développement et la gestion des systèmes de connaissances autochtones
- (IK Bill), 2017, la loi nationale sur la gestion de l'environnement : la loi sur la biodiversité de 2004 (NEMBA) et le règlement de 2008 sur la bioprospection, l'accès et le partage des avantages (BABS) (avec amendements);
- À travers le NEMBA et le BABS, confère des droits aux communautés sur les ressources biologiques autochtones (RBA) et les connaissances traditionnelles associées.
- Comprend des obligations non seulement pour les utilisateurs internationaux des RBA, mais également pour les utilisateurs en Afrique du Sud.

Cette approche globale donne aux PACL impliquées dans des accords APA une certaine sécurité juridique

sur leurs droits et permet la valorisation stratégique des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles associées, en liant l'APA au biocommerce.

Objectifs et contenu des protocoles

En 2012, le NKSC a décidé d'élaborer un protocole communautaire dans le but de définir qui sont les communautés Khoi et San en tant que communauté culturelle africaine non reconnue en Afrique du Sud.

Au début, les membres du NKSC ont identifié plusieurs problèmes prioritaires pour leur protocole, notamment :

- La reconnaissance constitutionnelle
- La reconnaissance de leur langue autochtone,
- Les droits fonciers
- La propriété intellectuelle et l'APA,
- Les femmes et les jeunes, et
- Le rétablissement et le développement économique.

Au cours du processus de protocole communautaire, la « propriété intellectuelle et l'APA » sont devenus la priorité essentielle, alors que les négociations pour l'accord de partage des avantages avec Nestlé étaient en cours et que les Khoi et les San cherchaient à être reconnus comme détenteurs de connaissances traditionnelles sur le Rooibos.

Ce processus a pris le pas sur la poursuite du développement du protocole communautaire plus large, qui a été mis en attente.

La négociation autour du Rooibos évoluant et les communautés agricoles Rooibos du Cederberg devenant des bénéficiaires, une décision stratégique a été prise pour développer un protocole spécifique concernant uniquement le Rooibos. Ce protocole est en cours d'élaboration par les 40 communautés Khoi relevant du NKSC, ainsi que par les communautés cultivatrices de rooibos du Cederberg Belt

(Wupperthal, Niewouldtville et Suid Bookeveld), qui jouent un rôle distinct en tant que gardiens traditionnels de la ressource.

Le protocole communautaire rooibos va notamment :

- Établir la relation entre ces communautés et la plante de rooibos, en tant que détenteurs de connaissances traditionnelles
- Expliquer leur organisation et leur processus de consentement libre, préalable et en connaissance de cause
- Désigner le fonds Khoi de partage des avantages, en cours d'élaboration, comme mécanisme de partage des avantages entre les communautés

Au lieu de développer un protocole communautaire sur le Rooibos, les communautés des San ont choisi de s'engager dans le système national d'enregistrement des CT du gouvernement 5 pour articuler et protéger leurs connaissances traditionnelles. Que le premier protocole communautaire « politique » du NKSC soit toujours finalisé dépend du financement.



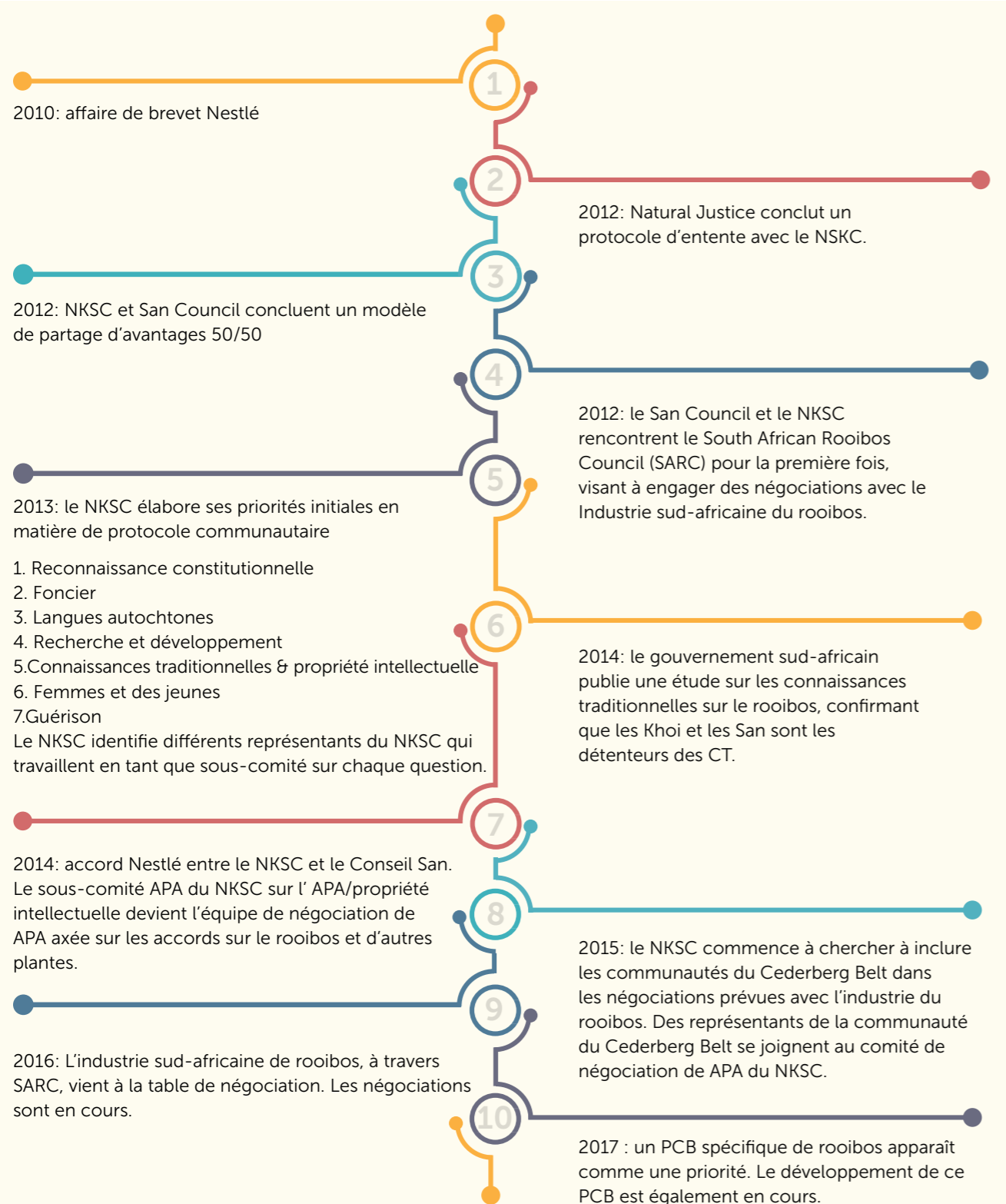
⁵ Le système national d'enregistrement sud-africain fonctionne avec les communautés à documenter, enregistrer et stocker les connaissances autochtones dans un système de gestion numérique, où les CT confidentielles ne sont accessibles qu'avec l'autorisation des détenteurs des connaissances.

Processus

Ce processus de protocole communautaire a été facilité par l'ONG Natural Justice, sur la base d'un protocole d'accord conclu en 2013 avec le NKSC et un groupe de personnes-ressources clés.

Comme indiqué ci-dessus, le développement du protocole communautaire a été soutenu et a évolué parallèlement à plusieurs négociations sur l'APA, notamment autour du Rooibos, toujours en cours. Les Khoi et les San continuent de lutter pour être

reconnus et inclus en tant que communauté autochtone africaine en Afrique du Sud, et le processus initial, plus large, du protocole communautaire a permis d'articuler cette lutte. Cependant, l'affaire Nestlé Rooibos est apparue au cours de cette période et a contraint le NKSC à donner la priorité à ses efforts de plaidoyer sur le Rooibos. Les processus parallèles se sont déroulés comme suit :



Chef Jeremia Van Wyk

Si nous regardons de nos jours, à l'époque où nous vivons, nous constatons qu'il existe une conscience de l'histoire culturelle, qu'il existe une conscience du fait que les personnes ont un statut en termes de droits des populations autochtones et des droits de peuples. Il existe également un statut en termes de leur propre connaissance de leur propre environnement. L'Afrique du Sud a signé le Protocole de Nagoya et la Déclaration sur les droits des populations autochtones. Si vous regardez comment les peuples autochtones peuvent se protéger, vous devez considérer le droit international. Vous devez tenir compte de

la façon dont votre propre le gouvernement s'emploie pour respecter ces principes. Mais vous devez aussi regarder votre propre situation en tant que tribu ou groupe autochtone : que faites-vous pour protéger ces droits? Et quand vous arrivez au coeur du comment, en tant que groupe, vous vous protégez, alors vous devez vous conformer au droit et aux processus internationaux et vous ne pouvez pas le faire autrement que de rédiger votre propre document PCB. Et en mettant cela en place, cela ne vous donne pas une protection à 100%, mais cela vous aligne sur le droit international afin que vous puissiez finalement l'appliquer à la situation immédiate de la science et du commerce.



Vous devez tenir compte de la façon dont votre gouvernement s'emploie à respecter ces principes. Mais vous devez aussi examiner votre propre situation en tant que tribu ou groupe autochtone : que faites-vous pour protéger ces droits ?



Les Khoi et les San sont les détenteurs traditionnels du Rooibos.

Barend Salomo, Wupperthal

Le Rooibos, en particulier le Rooibos sauvage, se trouve spécifiquement dans la région de Wupperthal. Le Rooibos a commencé avec nos ancêtres, ici dans cette région. Les Khoi et les San sont les détenteurs traditionnels du Rooibos. En fait, une étude a été réalisée, je pense que c'était en 2014, par le Département des Affaires Environnementales. Les résultats de l'étude ont confirmé que les Khoi et les San étaient les détenteurs des CT. En ce qui me concerne, ce sont les faits. Traditionnellement, nous possédons la connaissance du Rooibos et, comme il est commercialisé, il se répand partout et ils oublient les connaissances originales que nous possédons. Ce que [d'autres] font maintenant avec le Rooibos, c'est davantage d'innovation reposant sur les connaissances originales du Rooibos. Mon père m'a appris à récolter le Rooibos sauvage et ma mère m'a appris à le transformer. Ma culture me relie au Rooibos, il est impensable d'avoir une culture sans Rooibos. Et ce qui est contrariant à l'heure actuelle, c'est qu'ils utilisent la plus ancienne danse traditionnelle des Khoi et qu'ils l'ont mise sur des boîtes pour commercialiser le thé comme le thé des Khoisan, mais ils ne veulent pas admettre que nous sommes les détenteurs de CT du thé; c'est étrange pour moi. À ce stade, nous ne vendons que du thé en vrac et les clients de l'autre côté fabriquent leurs propres emballages, dans leurs propres boîtes pour donner l'image de leur entreprise. Il y a parfois

une petite note faisant référence aux petits cultivateurs d'Afrique du Sud, mais par exemple, ils n'utilisent même pas notre logo. Les Khoi et les San sont les détenteurs traditionnels du Rooibos.

Le PCB est très important pour la communauté de Wupperthal car il protège celle-ci contre toutes les autres personnes qui souhaitent entrer et veulent simplement bénéficier de nos connaissances et, ce faisant, nous sommes perdants et perdons tout. Je suis très enthousiaste parce que si ces négociations sur l'APA et le PCB n'étaient pas au rendez-vous, nous n'aurions pas pu reconnaître les connaissances que nous possédons sur le Rooibos que nous pouvons partager avec nos enfants et avec les générations à venir. Vous savez, au cours de ces discussions, j'ai eu l'impression que si nous parvenions à un accord, ce serait une étape importante, car si les peuples sont reconnus comme les détenteurs de CT du Rooibos qui a été commercialisé... cela signifie, pour moi, que cela ramène quelque chose. Quelque chose que j'ai perdu parce que personne ne prend note de la connaissance que j'ai. Ils la possèdent comme si c'était leur propre connaissance. Donc, s'ils la reconnaissent, cela redonne de la dignité à la population. Les peuples peuvent en être fiers, car ils peuvent partager leurs connaissances avec le reste du monde dans le cadre des politiques spécifiques énoncées dans le PCB. Je crois que tout le monde sera excité à ce sujet.

Résultats

Même si le protocole communautaire initialement prévu n'a pas encore été finalisé, les consultations du protocole communautaire ont permis au NKSC de s'organiser suffisamment pour négocier plusieurs accords de partage des avantages pour l'utilisation de leurs connaissances traditionnelles et des ressources biologiques autochtones.

Outre les accords susmentionnés, Cape Kingdom, une société pharmaceutique privée basée à Paarl, en Afrique du Sud, a conclu en 2013 un accord de partage des avantages avec le Conseil San Sud-africain et le NKSC afin d'acquérir, de traiter, de commercialiser et de vendre des produits dérivés de la plante Buchu. Le Buchu est traditionnellement utilisé par les Khoi et les San pour ses propriétés médicinales.

L'accord susmentionné conclu avec Nestlé (2014) sur le Rooibos a abouti à des versements biannuels (deux à ce jour) versés au Fonds fiduciaire de bioprospection géré par le Département des affaires environnementales. Les Khoi et les San partagent les mêmes avantages. Le NKSC n'a pas encore distribué ces avantages, car ils sont en train d'élaborer un fonds de partage des avantages pour les Khoi. Dans ce fonds, ils détermineront, en consultation avec les communautés plus larges, la façon de rendre justice aux 40 communautés de Khoi et aux communautés agricoles du Cederberg Belt.

Un autre résultat a été la reconnaissance officielle des Khoi et des San par le gouvernement en tant que détenteurs des CT pour une gamme d'espèces de plantes autochtones de grande valeur en Afrique du Sud. Outre le Rooibos, cela inclut également le Buchu, le Honeybush, l'Aloe, le Hoodia et la Griffes du diable. De manière importante, cela a initié en plus une forme de reconnaissance des Khoi et des San en tant que communauté culturelle qui doit être incluse pour la consultation en matière de développement. Grâce à cela, les Khoi et les San ont réussi à faire un grand pas en avant dans la réalisation de l'objectif initial de leur processus de protocole communautaire.

Défis et la façon dont ils ont été surmontés

Répondre aux différents rôles et besoins de certains sous-groupes au sein de la communauté :

La décision du NKSC d'intégrer les communautés de cultivateurs de Rooibos au processus constituait un défi particulier, en tant que groupe particulier d'acteurs faisant partie de la communauté plus large des détenteurs des CT, mais jouant également un rôle spécifique en tant que gardiens des ressources. Les communautés cultivatrices et le NKSC ne se connaissaient pas nécessairement avant le processus. Les communautés de producteurs ont initialement traité le NKSC avec suspicion et les parties ont dû apprendre à se faire confiance. Le Gouvernement sud-africain, par l'intermédiaire du Département des affaires environnementales, a joué un rôle déterminant à cet égard. Les communautés de producteurs étaient complètement mal informées sur les questions relatives à la connaissance traditionnelle et l'APA. Il a fallu beaucoup de travail sur terrain pour comprendre la différence entre l'exploitation de la ressource et les connaissances traditionnelles transmises de génération en génération, ce qui a été rendu possible grâce au rôle de soutien du DEA. Expliquer la raison pour laquelle le protocole communautaire et les négociations sont dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté des détenteurs de connaissances traditionnelles et non de groupes spécifiques impliqués dans la culture du Rooibos reste un défi constant.

Large dispersion géographique:

La vaste dispersion géographique des communautés est un autre défi, ce qui rend difficile la diffusion de l'information pour atteindre tous les membres de la communauté. Une solution tentée consistait à organiser des réunions communautaires plus larges afin de rassembler autant de personnes que possible au même endroit. Cependant, cela s'est avéré insuffisant car tous les membres de la communauté n'ont pas compris les problèmes immédiatement. Les différents niveaux de compréhension ont créé un obstacle, car il est devenu nécessaire de discuter avec des personnes individuellement pour les aider à comprendre quels sont leurs droits dans le protocole.

LECONS APPRISES



Contenu et Focus

Chaque protocole communautaire est distinct en raison des circonstances uniques et de la diversité biologique et culturelle détenues par les personnes qui les élaborent. Cependant, les protocoles communautaires tendent à inclure les éléments suivants : A definition of the community;

- Une définition de la communauté ;
- Une description de sa gouvernance et de ses processus décisionnels ;
- Une description des systèmes de gestion des ressources naturelles au niveau communautaire, des connaissances traditionnelles, des innovations et des pratiques concernant les ressources naturelles, y compris les ressources génétiques ;
- Modes de vie, y compris les liens entre la culture, la spiritualité, les lois et les valeurs coutumières ;
- Droits, responsabilités et devoirs de la communauté conformément au droit coutumier, national et international ;
- Conditions définies par la communauté pour accorder l'accès à ses terres, ses ressources et ses connaissances, telles que les procédures de consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) et pour la négociation de conditions convenues d'un commun accord (CCCA);
- Défis rencontrés par la communauté et appels aux différentes parties prenantes à s'engager sur des questions spécifiques.

Aborder les problèmes du point de vue de la communauté et de manière holistique

Les thématiques à inclure dans un protocole communautaire ne doivent pas être dictées ou limitées de l'extérieur. L'un des points forts des protocoles communautaires est qu'ils cherchent à saisir un ensemble holistique de valeurs, de pratiques et d'aspirations communautaires. Les principaux défis et aspirations de la communauté concernant

leurs terres et leurs ressources, leurs connaissances traditionnelles et leur gouvernance coutumière devraient être discutés.

Par exemple, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles ne devraient pas être discutées uniquement dans le contexte de l'APA, mais en termes de leur importance pour la communauté au sens large. Les connaissances traditionnelles ont une signification qui dépasse les questions de commercialisation et de partage des avantages, car elles sont intimement liées au patrimoine et au sens de l'identité d'une communauté. De la même manière, les questions de droits et d'accès aux ressources sont toujours liées à des préoccupations plus larges concernant les droits fonciers.

Identifier un objectif principal et clarifier les attentes

En même temps, l'identification d'au moins un défi ou aspiration principal de la communauté au début est essentielle pour un processus de protocole communautaire durable et réussi. Se concentrer sur un objectif spécifique, tel que la protection des connaissances traditionnelles et/ou la définition de procédures communautaires pour le CPLCC et les CCCA, est important pour conserver son élan et éviter les attentes irréalistes.

Répondre à de réelles opportunités ou défis

Idéalement, un protocole communautaire dans un contexte d'APA devrait être développé en réponse à une opportunité spécifique ou à un défi identifié concernant les ressources génétiques ou les connaissances traditionnelles de la communauté. Il peut s'agir d'une demande actuelle d'accès par un utilisateur, du désir d'améliorer une chaîne de valeur APA existante ou de la défense contre une menace spécifique d'appropriation illicite des connaissances traditionnelles de la communauté. Bien qu'il soit très avantageux de disposer d'un protocole communautaire avant qu'un utilisateur ne demande l'accès, il est difficile de déclencher et de maintenir un processus dirigé par la communauté s'il n'y a pas d'aspiration ou de menace concrète à l'horizon.

Il est toutefois possible d'élaborer un protocole pour préparer la négociation de futurs accords d'APA potentiels, à condition que le protocole réponde également à d'autres préoccupations actuelles de la communauté. Cela pourrait inclure, par exemple, les activités économiques existantes autour des ressources naturelles, ou la conservation des connaissances, des ressources naturelles ou des zones naturelles telles que, par exemple, une forêt sacrée.

Élargir la discussion de l'APA à d'autres opportunités

Dans tous les cas, il s'est avéré utile d'élargir la discussion des questions strictes relatives à l'APA à la valorisation et à la protection des ressources et des connaissances de la communauté en général. Cela garantit une valeur ajoutée du protocole communautaire à court terme. Par exemple, si une communauté fournit déjà du matériel végétal pour des chaînes de valeur de biocommerce, les défis existants associés à cette activité doivent être inclus - tels que procédures et demandes concernant la collecte de permis, négociations de prix, etc. Ou si la communauté voit des opportunités pour la protection et la valorisation de leurs connaissances traditionnelles dans un contexte national, les dispositions relatives au CPCC et aux CCCA devraient être complétées par des procédures de développement de produits pour le marché national, par exemple des procédures d'approbation de marché pour les médicaments traditionnels.

Processus

Laisser la communauté définir le processus

Une caractéristique essentielle des protocoles communautaires est que leur processus doit être conçu et mis en œuvre par la communauté. Non seulement le contenu du protocole, mais son processus doit également refléter les valeurs, les structures de gouvernance et les pratiques décisionnelles de la communauté. Cela signifie également que chaque processus de protocole communautaire sera différent, en fonction de la communauté, des problèmes à résoudre, du temps et des ressources disponibles. Cela contribuera

également à faire en sorte que le processus d'utilisation et de mise en œuvre du protocole se poursuive au-delà du délai de prise en charge par une organisation externe.

Inclure une variété de voix de la communauté

Cela étant dit, un élément essentiel d'un bon processus de protocole communautaire est la contribution du plus grand échantillon des membres de la communauté. Dans la mesure du possible, compte tenu de la culture et de la situation locale, le protocole devrait s'efforcer d'intégrer tout l'éventail des perspectives, en particulier celles des femmes, des jeunes, des personnes âgées et d'autres personnes souvent exclues des processus décisionnels. Autant que possible, toute la communauté devrait être incluse dans la validation et l'approbation du protocole communautaire final.

Impliquer les autorités coutumières

Il est également crucial d'impliquer les institutions coutumières ou autres institutions décisionnelles de la communauté dans le processus. Là où de nouveaux groupes communautaires, tels que des associations, ont été créés pour gérer les ressources naturelles, ces groupes peuvent bien sûr jouer un rôle clé. Toutefois, cela devrait être mis en balance avec la participation des organes coutumiers, des autorités traditionnelles et - particulièrement important dans le contexte de l'APA - des détenteurs de connaissances traditionnelles.

Faire de la gouvernance un élément central de la discussion

Une discussion complète sur les structures de gouvernance devrait être fortement présente dans le processus de protocole. Là où les structures de gouvernance et les processus décisionnels coutumiers sont toujours en place, le protocole communautaire devrait en tenir compte. Les protocoles communautaires peuvent revitaliser les règles et les institutions coutumières par la discussion et en les capturant par écrit. De nouveaux processus pourraient également devoir être développés pour de nouveaux domaines de décision, tels que l'octroi d'un accès aux ressources génétiques, la négociation et le partage des

avantages. Enfin, certaines communautés profitent de leur processus de protocole communautaire pour mettre à jour et développer leurs institutions décisionnelles afin d'inclure des sections plus larges de la communauté, y compris les femmes et les jeunes. Le processus du protocole ne doit en aucun cas être utilisé comme moyen de créer des divisions ou de faire progresser le pouvoir politique de certains groupes au sein de la communauté. Avant tout, il devrait inculquer un sens de l'unité et une vision commune.

Assurer la représentativité

Assurer la propriété communautaire nécessite un équilibre entre l'engagement direct via des réunions à grande échelle et une implication plus soutenue des membres capables de représenter les valeurs et les préoccupations de la communauté. Ces représentants peuvent être directement sélectionnés par la communauté plus large dans le cadre du processus de protocole communautaire, ils peuvent être choisis parmi les autorités coutumières et/ou être membre d'un organe représentatif établi. Essentiellement, ces représentants doivent être considérés comme légitimes par la communauté et pouvoir comprendre et articuler les contributions de la communauté plus large.

Assurer la clarté sur ce qui constitue la communauté

Avant tout, la communauté doit se définir et déterminer comment traiter les problèmes externes. Divers exemples ont également montré que la définition de « communauté » peut varier en fonction de l'objectif du protocole communautaire - dans certains cas, les protocoles ont été développés par des groupes dotés d'un rôle spécifique, tels que les guérisseurs traditionnels; dans d'autres, plusieurs communautés distinctes se sont rassemblées pour faire face à une menace commune.

Laisser la communauté donner le rythme

Il n'existe ni de règle ni de formule permettant de définir le temps nécessaire à l'élaboration d'un protocole communautaire. Le calendrier de l'ensemble du processus de documentation, de développement, d'utilisation et de réflexion d'un

protocole variera considérablement en fonction du contexte local. Dans la mesure du possible, le calendrier devrait être déterminé par la situation locale et par les priorités et les capacités de la communauté. Bien que des considérations pratiques telles que les fonds disponibles et les ressources humaines doivent être prises en compte, les délais ne devraient pas être déterminés principalement par des intérêts extérieurs ou les exigences des bailleurs.

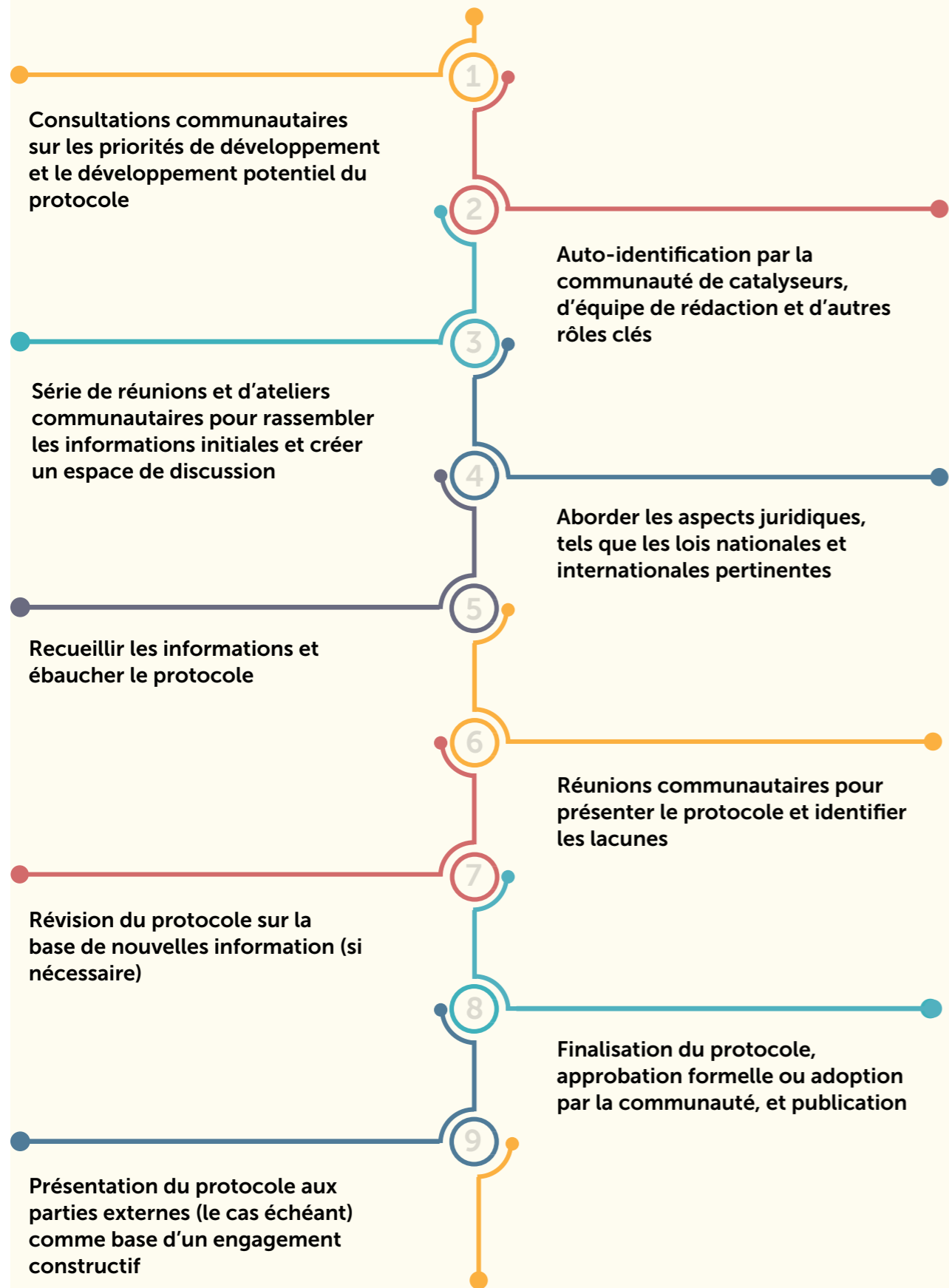
Le processus est aussi important que le produit

Des processus de protocole communautaire robustes renforcent la confiance des communautés en mettant l'accent sur l'identification de valeurs et de pratiques traditionnelles qui fondent et continuent de fonder et d'orienter les décisions de manière positive. Encourager les communautés à articuler ces valeurs et pratiques, ainsi que leur signification, souligne leurs aspects positifs et peut réaffirmer leur valeur face à la pression en faveur de l'adoption de pratiques externes. Grâce à ces aspects d'autonomisation et de découverte de soi, le processus peut contribuer à renforcer les membres de la communauté pour l'engagement avec les acteurs externes même avant la publication du PCB.



En raison de ces considérations, chaque processus du protocole communautaire sera différent. Cependant, il devrait commencer par des discussions ouvertes au sein de la communauté si un protocole communautaire est nécessaire ou non en premier lieu, sur la façon dont la communauté veut

s'y prendre, et quel genre de soutien est nécessaire et disponible. Si elles décident d'entreprendre un processus de protocole, les prochaines étapes peuvent inclure les éléments suivants (entre autres, et pas forcément dans cet ordre) :



Soutien extérieur au processus communautaire

Les ONG, les organisations communautaires et d'autres organisations de soutien jouent souvent un rôle important en facilitant les processus communautaires, en apportant une contribution technique et en aidant la communauté à élaborer son protocole. Cependant, l'un des principaux résultats d'un processus de protocole communautaire devrait être l'autonomisation de la communauté. Cela signifie que les organisations de soutien ne doivent pas simplement prendre en charge des tâches telles que la rédaction du document de protocole, mais plutôt travailler avec les membres de la communauté pour leur permettre de développer leur protocole et plus tard l'utiliser dans leurs interactions avec des acteurs extérieurs.

La facilitation

En tant que facilitateurs, les organisations de soutien peuvent assurer la contribution d'un groupe large et représentatif de membres de la communauté. Un certain détachement des dynamiques communautaires directes et la capacité de les observer peut être un atout pour cibler un segment plus large de la communauté. En même temps, l'organisation de soutien devrait idéalement avoir des expériences et des relations significatives avec la communauté. La confiance tirée de ces liens permet aux membres de la communauté de partager leurs valeurs, leurs pratiques, leurs aspirations et leurs préoccupations. Cela augmente également la probabilité que l'organisation puisse identifier et être guidée par des représentants légitimes de la communauté.

Information et formation

L'accès et le partage des avantages sont des cadres relativement nouveaux et complexes. Une certaine quantité d'information et de formation sera ainsi nécessaire en ce qui concerne le fonctionnement de la bioprospection et de l'APA, en se focalisant sur le rôle et les droits des communautés.

Assistance juridique

Relier les valeurs communautaires et le droit coutumier au cadre juridique plus large est un

élément important de tout protocole communautaire pertinent. Le soutien juridique est donc important dans deux domaines : la formation juridique et l'assistance juridique. La formation juridique dans un processus de protocole communautaire inclut un appui pour identifier les instruments juridiques pertinents, y compris les lois et politiques locales, nationales et internationales affirmant les droits des communautés, les traduire dans un langage facilement compréhensible et former des membres de la communauté sur l'utilisation de ces instruments.

L'assistance juridique peut inclure un appui spécifique lors de la rédaction des sections de protocole communautaire qui décrivent ces lois. À un stade ultérieur, une assistance juridique pourrait également être nécessaire pour l'application du protocole communautaire, y compris la négociation des accords APA. Dans ce contexte, il devient important de mettre en relation la communauté avec des juristes nationaux, y compris des experts en droit des contrats.

La rédaction

Dans de nombreux cas, les communautés auront besoin d'aide pour la rédaction du texte du protocole, en particulier lorsque les taux d'alphabétisation sont faibles. Les organisations de soutien peuvent aider à rédiger les idées venant de la communauté. Ils peuvent également apporter une contribution technique et des orientations ; cependant, il est important que le contenu du protocole provienne directement de la communauté. La rédaction devrait être faite autant que possible en présence des représentants de la communauté, et toute révision ultérieure devrait être discutée en profondeur et convenue.

Le rôle des agences gouvernementales

Impliquer les agences gouvernementales et les parties prenantes dès le début

L'expérience a montré qu'informer et impliquer les institutions gouvernementales clés est indispensable dès le début pour assurer l'adhésion et faciliter la reconnaissance officielle.

Cela inclut les autorités nationales compétentes (ANC), mais également les autorités locales et sub-nationales concernées. Ce dernier élément est essentiel, en particulier lorsque la décentralisation transfère de plus en plus de pouvoir en matière de gestion des ressources naturelles aux organes administratifs de niveau inférieur. Cependant, dans de nombreux cas, ces organes décentralisés ne disposent pas encore d'informations ou de capacités suffisantes concernant les cadres de APA émergents, et pourraient donc être réticents à y participer. Les organisations de soutien et les ANC peuvent à la fois jouer un rôle d'information et de sensibilisation de ces organes sur les droits et les rôles des PACL en ce qui concerne l'accès aux RG et aux CTa.

Appui gouvernemental direct

Les agences gouvernementales telles que l'ANC peuvent également prendre en charge certains des rôles susmentionnés, si la confiance entre la communauté et le personnel de l'agence est suffisante. Si tel est le cas, il est particulièrement important de rappeler que le rôle en est un de soutien et de facilitation, et que l'agence ne doit à aucun moment essayer d'influencer ou de restreindre le processus et le contenu du protocole.

Les organismes gouvernementaux peuvent et doivent également jouer un rôle dans l'aide apportée à la communauté pour la mise en œuvre de leur protocole communautaire, notamment en veillant au respect des procédures CPCC et à un processus équitable pour la négociation des CCCA.

Maintenir l'appropriation et la flexibilité de la communauté

Une caractéristique essentielle d'un PCB est qu'il s'agit d'un document élaboré par la communauté elle-même, conformément à ses propres priorités et processus. Maintenant que les gouvernements commencent à reconnaître les protocoles communautaires comme base des processus de CPCC et du partage des avantages, des réflexions sont engagées concernant des directives ou critères nationaux relatifs aux protocoles communautaires. Cependant, il est absolument essentiel que l'appropriation locale et la flexibilité de chaque protocole soient préservées pour éviter les « modèles types » qui ne correspondent pas aux

réalités locales. Limiter ou unifier les processus et la forme des protocoles communautaires irait à l'encontre de l'objectif même de l'instrument.

Reconnaissance légale des protocoles communautaires

Reconnaissance juridique nationale

En développant les cadres nationaux pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, un certain nombre de pays incluent maintenant la reconnaissance des protocoles communautaires ou des références aux lois et procédures coutumières des communautés. C'est le cas des cadres APA récemment adoptés, cités dans les exemples du Bénin, de la Namibie et de Madagascar.

Reconnaissance au niveau sous-national

L'inclusion explicite dans les cadres nationaux APA est bien sûr le moyen le plus simple de reconnaître légalement les protocoles communautaires. Cependant, même dans les pays où ce n'est pas le cas ou dans lesquels des cadres APA sont encore en cours d'élaboration, il existe des moyens d'accorder une reconnaissance et un statut officiels aux protocoles communautaires. Dans plusieurs cas, les autorités locales ou sous-nationales ont reconnu les protocoles communautaires, par exemple en signant des lettres de reconnaissance officielles. Dans certains pays, il est possible d'enregistrer le droit coutumier en tant que règlements officiels, ce qui peut être un moyen de donner un statut juridique aux protocoles.

Processus locaux informant les cadres nationaux

Dans plusieurs des exemples cités dans cette publication, les cadres APA étaient en cours de discussion et d'élaboration en même temps que les protocoles communautaires pilotes. Cela a permis aux deux processus - national et local - de s'informer mutuellement et a contribué à clarifier le rôle des protocoles communautaires et du droit coutumier, ainsi que des procédures pour le CPCC, dans les systèmes nationaux d'APA. Les processus d'élaboration d'un protocole communautaire, si elles sont régulièrement discutées au niveau des politiques nationales, peuvent apporter des

informations importantes sur le droit coutumier et les systèmes de prise de décision des PACL, ainsi que sur le bon déroulement des processus du CPCC et des CCCA.

Les protocoles communautaires seuls ne suffisent pas

Cependant, il convient également de noter que les protocoles communautaires ne peuvent pas remplacer des procédures claires et efficaces pour obtenir le CPCC des communautés au niveau national. Le protocole communautaire clarifie les processus décisionnels, les structures de gouvernance et les procédures au niveau de la communauté et établit le lien avec les droits de la communauté en vertu du droit national et international. Il sert donc d'interface entre les procédures communautaires et nationales pour l'accès et le partage des avantages.

En outre, pour que les communautés puissent déterminer clairement leurs droits et leurs procédures concernant l'accès à leurs connaissances traditionnelles, un cadre national de protection des CT devrait être mis en place - que ce soit dans le cadre d'une loi sur l'APA ou d'une législation séparée. Sans cette protection, les communautés ne peuvent pas avoir la certitude que leurs droits coutumiers et leurs règles sur les CT seront respectés une fois que celles-ci auront été accédées. De plus, les communautés devraient développer leurs propres systèmes de documentation sur les connaissances traditionnelles locales.

Importance de cadres APA larges et stratégiques

Enfin, la mise en œuvre de l'APA est beaucoup plus significative pour les communautés si elle adopte une vision large et stratégique : en donnant aux communautés des droits sur leurs ressources génétiques, en incluant des obligations pour les utilisateurs nationaux dans les cadres nationaux APA, et en reliant l'APA au biocommerce et aux options pour la valorisation locale et nationale. Du point de vue de la communauté, les distinctions entre ce qui constitue une utilisation au sens étroit du Protocole de Nagoya, ainsi que la séparation des CTa de l'utilisation des ressources auxquelles elles sont associées, peuvent être très artificielles. Une restriction étroite des droits des communautés

aux CT associées aux RG, utilisées à l'étranger, peut exclure les communautés d'une grande partie des avantages potentiels. Les pays Africains sont conscients de ce défi et développent diverses mesures pour impliquer les communautés dans le partage des avantages non seulement sur les CTa, mais aussi, au minimum, sur les ressources génétiques fournies par les communautés.



DEFIS RESTANTS ET QUESTIONS OUVERTES



Comme le montrent les exemples dans cette publication les processus de protocole communautaire ne demeurent pas sans défis. Certains de ces défis sont inhérents à l'approche du protocole communautaire, tandis que certains sont communs à tous les processus communautaires participatifs. D'autres découlent plus spécifiquement de la complexité de la mise en œuvre de l'APA.

Puisque les cadres APA sont encore en cours d'élaboration, et les premiers accords de partage des avantages post-Nagoya avec les communautés ne sont qu'émergents, un certain nombre de questions ouvertes demeurent, qui devront être explorées davantage à l'avenir.

Durée du processus de protocole communautaire

Le processus d'élaboration du protocole dépendra du contexte, notamment de facteurs tels que la taille et l'étendue géographique de la communauté, la présence ou l'absence d'institutions communautaires organisées et la complexité des problèmes à résoudre. Un processus approfondi dirigé par la communauté peut prendre du temps. Cela est particulièrement vrai si le processus cherche non seulement à produire un document (le protocole communautaire), mais également à habiliter la communauté à utiliser ce protocole pour défendre ses droits et pour entamer un dialogue et des négociations. Il est tentant pour les organisations de support de rationaliser le processus en reprenant des fonctions telles que la rédaction du protocole, mais cela se fait toujours au détriment de la véritable appropriation des résultats. Ceci est un défi lorsqu'un utilisateur, par exemple, souhaite accéder aux RG et/ou CTa de la communauté dans un délai court. Comme mentionné ci-dessus, un tel cas APA émergent peut constituer un bon point de départ pour un processus de protocole communautaire. Cependant, les réalités du marché ou des projets de recherche à échéance limitée imposent souvent des contraintes de temps aux utilisateurs, ce affectera en conséquence le processus de la communauté. Une solution possible à ce dilemme consiste à inclure le dialogue entre la communauté et l'utilisateur plus tôt dans le processus, c'est-à-dire à ne pas nécessairement attendre que le protocole communautaire soit complètement finalisé. Si la communauté a été bien informée et a eu le temps

de débattre des questions clés relatives à la prise de décision en vue de l'octroi de son CPCC et de la négociation des CCCA, il est alors possible de prendre les premières mesures en parallèle avec le processus d'élaboration du protocole communautaire.

Ressources partagées et connaissances traditionnelles

Ce défi ne se limite pas aux protocoles communautaires, mais concerne la négociation de CPCC et des CCCA sur les ressources génétiques partagées et les connaissances traditionnelles en général. De nombreuses ressources ne se limitent pas au territoire d'une communauté et une quantité importante de CTa est également partagée entre différents groupes.

Jusqu'à présent, les chaînes de valeur APA pilotes sont souvent développées avec une première communauté de fournisseurs, ou un groupe de communautés, pour des raisons pragmatiques. Cependant, plus tard, en particulier lorsque les avantages sont partagés, il pourrait s'avérer nécessaire de faire participer un groupe plus large de communautés, qui souhaiteraient également devenir des fournisseurs de ressources ou qui partagent les mêmes CT. Il est bien entendu possible d'étendre un protocole communautaire au-delà d'une communauté, comme l'ont montré les exemples ; par conséquent, il devrait également être possible d'inclure les « nouvelles » communautés en cours de route, à condition qu'il y ait une entente sur les règles de prise de décision et de partage des avantages. Ce à quoi ressemblerait un tel processus "d'extension" d'un protocole communautaire reste à explorer.

Besoin d'aide extérieure et de financement

Les processus de protocole communautaires nécessiteront généralement un certain niveau de facilitation et de contribution externes, par exemple sur l'APA et le cadre juridique. Dans certains cas, des organisations locales qui travaillent déjà avec la communauté, en partenariat avec l'ANC ou des structures gouvernementales décentralisées, pourraient être en mesure de fournir ce soutien. Lorsque cela n'est pas possible, une expertise externe



peut être nécessaire. Dans tous les cas, l'organisation d'une série de réunions communautaires entraînera des coûts. Cela pose la question de savoir qui financera ces processus s'il n'existe aucun projet de financement impliqué, comme cela a été le cas jusqu'à présent pour la plupart des protocoles communautaires pilotes. Des fonds peuvent-ils être disponibles via les budgets du gouvernement ? L'utilisateur peut-il financer une partie du processus ? Quelles en seraient les conséquences sur la dynamique de pouvoir et la neutralité nécessaire des organisations facilitant le processus ?

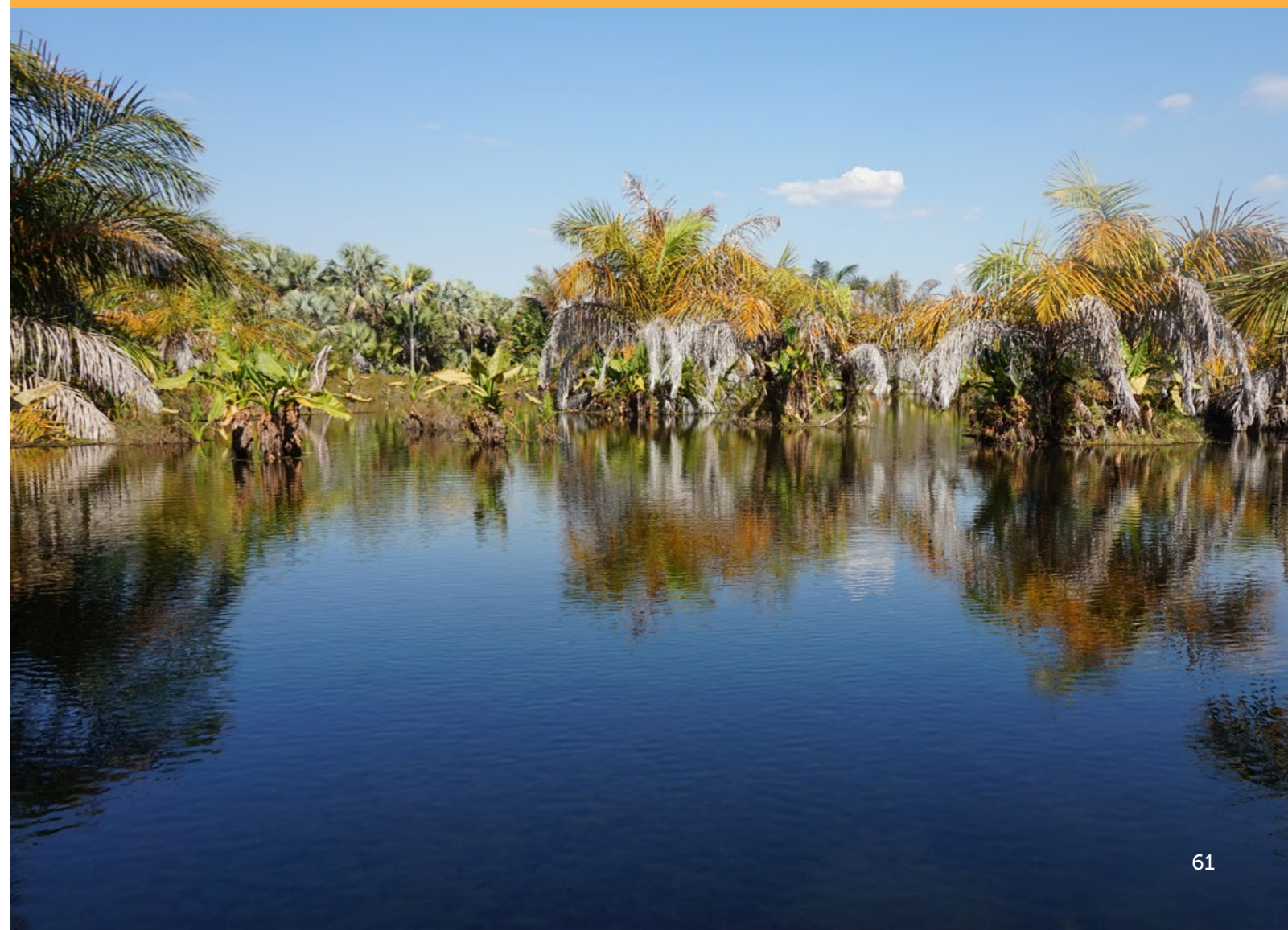
Problèmes liés à l'alphabétisation et aux langues.

Il s'agit d'un défi commun pour les communautés, en particulier dans les régions les plus isolées, et les communautés dont la langue locale n'existe pas sous forme écrite. Pour faciliter le processus, des solutions peuvent être trouvées pour surmonter les barrières linguistiques et discuter des problèmes principalement de manière verbale. Cependant, il peut être difficile pour les membres de la communauté d'adopter et de continuer à adhérer à un protocole communautaire sous la forme d'un document dont le contenu leur est inaccessible. Dans le même temps, un document écrit est nécessaire pour que d'autres acteurs puissent accéder facilement à l'information.

Il est facile, et d'ailleurs courant, de produire un document contenant le texte du protocole communautaire en plusieurs langues, à condition que la langue locale puisse être écrite. Si ce n'est pas le cas, ou si le défi plus large est celui du taux d'alphabétisation dans la communauté, d'autres solutions doivent être trouvées. Les communautés et les organisations de soutien expérimentent des solutions multimédias telles que des reportages photo ou la distribution d'informations sous forme de fichiers audio sur des téléphones portables.

CHAPITRE DIX

CONCLUSION : LA VOIE A SUIVRE



Depuis l'adoption du Protocole de Nagoya (et dans certains cas, même auparavant), des communautés en Afrique et ailleurs dans le monde ont développé leurs protocoles communautaires. Elles les utilisent pour défendre leurs droits sur les ressources et les connaissances, documenter leurs processus de CPLCC et de prise de décision, et engager un dialogue et des négociations avec un éventail d'acteurs extérieurs. Dans le contexte de l'APA, ces processus ont généralement permis de clarifier les processus communautaires et de sensibiliser davantage à l'APA et à l'importance de la protection des connaissances et des ressources traditionnelles. Dans plusieurs cas, les communautés ont déjà utilisé leurs protocoles pour négocier les avantages.

Nous espérons que les exemples dans cette publication et les leçons apprises pourront inspirer et servir de guide aux autres communautés souhaitant élaborer leurs propres protocoles, aux organisations souhaitant les soutenir, ainsi qu'aux gouvernements à la recherche de moyens efficaces pour s'acquitter de leurs obligations vertu de l'article 12.3 du Protocole de Nagoya consistant à s'efforcer "d'appuyer, selon qu'il convient, l'élaboration par les communautés autochtones et locales, y compris les femmes de ces communautés, de protocoles communautaires relatifs à l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation."

De nombreuses parties au Protocole de Nagoya développent ou réforment actuellement leurs cadres nationaux APA. Dans le même temps, les négociations concrètes sur l'APA se multiplient avec la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Il est donc utile de réfléchir à la manière dont les protocoles communautaires devraient être intégrés à ces avancées.

Comme discuté tout au long de cette publication, la clé d'un protocole communautaire authentique et réussi réside dans le fait qu'il s'agit d'un instrument développé par la communauté elle-même, reposant sur ses propres valeurs, procédures et institutions, ainsi que sur le droit national et international. Cela signifie que les protocoles communautaires doivent rester flexibles et adaptés au contexte local. Cela

signifie également que la communauté définit et met en œuvre le processus de développement de leur protocole communautaire, avec une aide extérieure si nécessaire.

La tâche principale qui nous attend est donc de continuer à reconnaître et intégrer les protocoles communautaires, sans sacrifier les aspects essentiels de cet instrument.

Les gouvernements peuvent travailler dans ce sens en :

- Reconnaissant le droit coutumier, les protocoles et les procédures communautaires dans les lois nationales sur l'APA, exigeant les utilisateurs à en tenir compte lorsqu'ils accèdent aux RG et/ou aux CTA d'une communauté
- Élaborant des règlements ou des directives qui définissent plus en détail la reconnaissance et le soutien aux protocoles communautaires.
- Évitant en même temps les restrictions sur le processus et le contenu des protocoles communautaires. Bien qu'il puisse être utile d'établir certaines normes pour un bon processus, et même quelques éléments clés de contenu, il est essentiel de ne pas adopter de formats standard ou d'approches uniformes.
- Laissant aux communautés elles-mêmes le contrôle de l'élaboration de leurs protocoles, c'est-à-dire ne pas subordonner leur reconnaissance à la contribution ou à l'approbation du contenu par les institutions gouvernementales. Cela est souvent le cas avec d'autres instruments tels que les plans de gestion des ressources, ce qui conduit souvent à un manque d'appropriation et d'autonomie de la communauté.
- Fournissant plutôt des conseils et un soutien pour un bon processus - les exemples et les leçons de ce document peuvent servir d'orientation.
- Soutenant activement les communautés dans le développement de leurs protocoles lorsque cela est possible et à la demande de la communauté. Cela peut inclure un soutien financier, ou un soutien technique par le biais de la facilitation ou d'une contribution juridique, mais ne devrait

jamais entraîner l'imposition de processus ou de contenu. Le support peut aussi être canalisé par les ONG appropriées avec l'approbation de la communauté.

- Formant les organisations communautaires existantes, les organisations de peuples autochtones et/ou les avocats de la communauté (c'est-à-dire les avocats qui travaillent déjà pour aider les communautés à défendre leurs droits aux ressources, à la terre ou à la participation) sur les protocoles de l'APA et des communautés.

- Développant les capacités des institutions gouvernementales décentralisées en matière d'APA et de protocoles communautaires.
- Encourageant les utilisateurs à considérer les chaînes de valeur de l'APA comme des partenariats à long terme avec les communautés de fournisseurs, sur la base de leur droit coutumier, de leurs protocoles et procédures.
- Développant des cadres nationaux efficaces pour la protection des connaissances traditionnelles.



